

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Projet de rapport du groupe de travail

Les niveaux de vie et les inégalités sociales

Président : Jacques FREYSSINET

Rapporteurs : Michel DOLLE, Pascal CHEVALIER

Version du 6 novembre 2006

SOMMAIRE

	Page
1. Considérations générales	3
1.1 La cohérence du système d'indicateurs	3
1.2 La diversité des utilisateurs	5
1.3 Besoins de simplicité et richesse de l'information	5
1.4 Prise en compte de la multidimensionnalité des inégalités	6
1.5 Les sujets	7
1.6 La désagrégation des indicateurs	9
1.7 Les territoires	12
1.8 Les besoins de comparaison internationale	13
1.9 Indicateurs « statiques » et indicateurs dynamiques	14
1.10 Indicateurs de résultats et indicateurs de moyens	14
1.11 Sources administratives et enquêtes statistiques	15
1.12 Données d'enquête et comptabilité nationale	16
1.13 des populations mal couvertes par la statistique	17
2. Les inégalités de revenus	18
2.1 La mesure du niveau de vie et les inégalités de revenu	19
2.2 Etudiants et indépendants : des revenus mal connus	22
2.3 La lacune centrale du dispositif : le patrimoine et les revenus associés	23
2.4 Les composantes des inégalités monétaires	26
2.5 une mise à disposition rapide des indicateurs	28
2.6 L'évolution des niveaux de vie et des inégalités	29
2.7 L'élargissement du concept de revenu pour mieux appréhender le bien-être	29
3. Inégalités en conditions de vie	31
3.1 Les différentes formes et mesures de l'inégalité	31
3.2 Inégalités de conditions de vie et de consommation	32
3.3 Approches thématiques	33
4. Inégalités face au travail et à l'emploi	36
4.1 Remarques préliminaires	36
4.2 Instabilité et insécurité de l'emploi	37
4.3 Indicateurs de qualité de l'emploi	38
5. La dynamique des inégalités	39
6. La construction du système d'information	41
Annexe : Système d'information : liste restreinte d'indicateurs	44

Dans un premier temps le rapport cherche à esquisser le cadre général et à définir les principes de base du système d'informations statistiques sur les inégalités. Ensuite sont examinés les différents domaines de développement d'un système d'indicateurs sur les inégalités sociales.

1. Considérations générales

En introduction de ce rapport, il convient de préciser le sens attaché au terme d'inégalité figurant dans l'intitulé même du groupe de travail.

En premier lieu, le terme d'inégalité traduit simplement le fait que certaines personnes ou groupes de personnes ne sont pas placés dans la même situation en termes de revenu, de patrimoine, de conditions de vie, d'accès aux droits sociaux et à la justice, de participation à la vie économique, sociale et politique, etc.).

Une des difficultés dans l'usage de ce terme est la référence particulièrement forte au thème de l'égalité comme norme de la République française. D'une certaine manière, il aurait pu être préférable d'utiliser le terme de disparités de situation, mais pour respecter l'intitulé du groupe de travail ainsi que le vocabulaire statistique en usage, le terme d'inégalité sera utilisé en précisant cependant que, pour le groupe de travail, ceci n'implique aucun jugement de valeur et ne préjuge en aucune façon du caractère, fondé ou non, de ces inégalités. En d'autres termes, les inégalités ne doivent pas être confondues avec les injustices, c'est-à-dire avec des différences qui pourraient apparaître critiquables en référence à un certain nombre de valeurs, de normes ou de principes. La tâche du groupe était de réfléchir à un système d'information statistique sur les inégalités ; c'est aux acteurs politiques et sociaux de se prononcer sur l'existence et la nature des injustices. C'est en ayant présent à l'esprit cette différence qu'il faut comprendre l'emploi du terme inégalité tout au long de ce rapport, quelles que soient les approches techniques ou méthodologiques par lesquelles celles-ci peuvent être appréhendées (en termes de distribution, de concentration, d'écart, de privations ou de pauvreté,...).

En second lieu, le groupe a constaté tout au long de ses travaux qu'une tendance fréquente était d'approcher les inégalités par une de ses caractéristiques extrêmes qu'est la pauvreté. Il considère que cette approche est réductrice. La construction d'un système d'information sur les inégalités nécessite en effet de s'intéresser à l'ensemble d'une distribution, ou à la totalité de ses sous-ensembles. Il insiste donc sur la nécessité de construire un système d'information statistique sur les inégalités qui porte simultanément sur « les pauvres », « les riches » ainsi que les catégories intermédiaires.

Les domaines centraux d'analyse des inégalités retenus dans les travaux du groupe

Compte tenu de la durée limitée de son mandat, le groupe n'a pas eu le temps d'aborder l'ensemble considérable des domaines sur lesquels il serait souhaitable de disposer d'informations statistiques. Il a été nécessaire d'opérer des choix et de définir des priorités. Un large consensus s'est dégagé pour considérer que certaines questions apparaissaient comme prioritaires. Ces questions sur lesquelles les travaux du groupe se sont concentrés concernent les inégalités en termes de revenus, de conditions de vie notamment en termes d'emploi, d'éducation, de santé et de logement.

D'autres dimensions des inégalités ont été mentionnées, en particulier en ce qui concerne la mobilité et les transports, la participation à la vie sociale et citoyenne, la justice, l'accès aux services bancaires,... Sur ces différents points, le rapport énumère dans une section particulière quelques pistes de réflexion sur lesquelles il propose que l'interformation du CNIS compétente, qui aura en charge le suivi de la mise en œuvre des propositions du rapport, puisse engager rapidement des réflexions et des travaux complémentaires.

1.1 La cohérence du système d'indicateurs est une première caractéristique importante à rechercher. Elle doit être examinée de plusieurs points de vue.

a) Le champ des données économiques et sociales couvert par le mandat est extrêmement vaste : revenus, patrimoines, conditions de vie (santé, logement, modes de consommation, disponibilité du temps), capital social ou culturel, etc. Aucune source d'information ne peut prétendre donner une image satisfaisante des disparités entre personnes, ménages ou groupes sociaux. Le premier besoin de cohérence pour l'utilisateur est, sans doute, une explicitation claire du domaine d'information couvert par chaque source et des articulations avec les autres sources par domaine.

b) Deuxième besoin de cohérence : assurer une homogénéité, autant qu'il est possible, des concepts et définitions dans le traitement des différentes sources, c'est notamment le cas du revenu.

c) Troisième besoin : la cohérence inter-temporelle. Ceci nécessite de fixer les concepts et les méthodes de traitement de manière à produire un ensemble stabilisé d'indicateurs. Ceci nécessite aussi que pour les indicateurs les plus importants, un effort important de réexploitation des sources anciennes soit réalisé pour constituer quelques séries longues avec un traitement aussi homogène que possible. A défaut, le système d'information devra guider l'utilisateur dans les ruptures de séries.

d) Enfin se pose la question de la dimension géographique.

Avec l'insertion croissante de l'économie française dans les échanges internationaux, notamment dans le cadre du processus d'intégration européenne, le besoin de comparaison internationale se fait davantage ressentir. Réciproquement, le mouvement de décentralisation engagé depuis plusieurs décennies engendre un besoin croissant d'information des acteurs locaux à un niveau infra-national. Ces demandes ne sont pas nouvelles mais le besoin d'information est ressenti de façon de plus en plus aiguë par les acteurs concernés. Dans l'idéal, l'information doit pouvoir se décliner aux divers niveaux pertinents.

Il est essentiel de pouvoir réaliser des comparaisons internationales, notamment au sein de l'Union européenne et des pays de l'OCDE mais aussi situer un territoire (une région, un département) par rapport au territoire national ou aux autres collectivités territoriales, notamment afin de pouvoir analyser les différentes expériences étrangères et participer à la définition de politiques communautaires. Mais il est également nécessaire de disposer d'informations fines à la fois pour nourrir l'action locale, mais aussi pour examiner les disparités entre territoires ou collectivités à l'heure où le mouvement de décentralisation confère aux collectivités territoriales des responsabilités importantes dans le domaine des politiques sociales.

Ici aussi il faut reconnaître l'irréalisme d'un projet de système d'information homogène à tous les niveaux. La cohérence des indicateurs doit être au maximum recherchée, notamment entre les indicateurs utilisés dans les comparaisons internationales et les indicateurs nationaux. S'écarter des indicateurs internationaux peut cependant apparaître nécessaire soit lorsque les compromis nécessaires à la construction d'indicateurs internationaux conduisent à des solutions imparfaites pour décrire au mieux la situation française, soit lorsque l'usage de sources spécifiques à la France permettent d'obtenir une information nationale de meilleure qualité. De même la production d'indicateurs locaux peut conduire à n'utiliser que des approximations (proxy) des indicateurs nationaux. La cohérence dans tous ces cas signifie alors une articulation explicite entre les informations mobilisables à ces différents niveaux géographiques.

e) Pour repérer les inégalités sociales, l'information statistique doit être désagrégée selon des nomenclatures pertinentes. Se pose alors la question de la cohérence de ces nomenclatures selon les différents champs. A priori (voir discussion infra) une désagrégation semble nécessaire selon les PCS, la situation face à l'emploi et la configuration du ménage. L'idéal serait une nomenclature croisant ces critères. Idéal inaccessible dans la plupart des sources en raison de la taille des échantillons. Les producteurs de statistiques doivent alors veiller à ce que la production de données ventilées selon un critère seul ne fournisse pas une information qui serait mal interprétée en imputant au critère de désagrégation le caractère explicatif des différences observées alors qu'elles peuvent résulter d'autres

facteurs non explicités. La pertinence de l'information diffusée peut nécessiter l'utilisation de techniques sophistiquées (voir le point 1.6).

Ces cinq points peuvent paraître des banalités ; ils sont pourtant loin d'être respectés dans le système d'information statistique actuel.

1.2 La diversité des utilisateurs

Le type de public pouvant souhaiter accéder à des données sur les inégalités sociales est extrêmement divers ainsi que la nature des besoins : simple particulier, acteur économique ou social, institution, chercheur, etc. Ceci conduit sans doute à la nécessité de produire des indicateurs de complexité très variable, voire de pouvoir, autant que possible permettre l'accès à l'information individuelle.

La diversité des utilisateurs conduit aussi à attacher une grande importance à la documentation devant accompagner chaque indicateur.

Il semble également acquis, au travers des travaux du groupe que, pour important qu'il soit, le domaine des inégalités de revenu ne peut être disjoint des autres domaines (disparités de conditions de vie, de capital social ou culturel, etc.).

Il apparaît que la demande d'informations pour les acteurs locaux doit avoir le même type de priorité que l'information nationale notamment dans la mesure où la décentralisation transfère une grande part des interventions dans le domaine social aux collectivités décentralisées, même si le domaine de responsabilité nationale demeure important.

La décentralisation a des conséquences car la connaissance statistique des variables sociales dépendra de plus en plus de sources gérées par les collectivités territoriales ou d'autres organismes ayant une mission de service public. Les conséquences de cette situation en matière de production de statistiques locales cohérentes doivent être examinées dans d'autres instances du CNIS avec le souci de tenir compte à la fois des organismes publics ou privés ayant une mission de service public (organismes de sécurité sociale, CAF, Assédic, etc.) et des collectivités territoriales pouvant concourir au SSP par la production de statistiques liées à leurs missions. Le SSP et l'INSEE doivent veiller à la cohérence des concepts et méthodes utilisées pour assurer la compatibilité des données produites. De plus, lorsque l'Etat délègue la responsabilité de gestion d'une fonction de responsabilité nationale à des collectivités locales, par exemple le RMI, il est indispensable que l'information locale remonte au niveau national dans une forme permettant de juger des inégalités d'accès comme permettant d'assurer une évaluation des politiques mises en œuvre.

1.3 Besoins de simplicité et richesse de l'information.

L'amplitude du champ et la diversité des approches nécessaires pour rendre compte des inégalités sociales, rendent très délicate, la sélection d'un nombre restreint d'indicateurs qui retraceraient suffisamment la réalité.

Deux exemples peuvent illustrer cette difficulté :

Les indicateurs retenus au niveau européen en matière de pauvreté et d'exclusion (indicateurs de Laeken) étaient, à l'origine, au nombre de 18, ils sont actuellement au nombre de 21. Mais ces indicateurs sont, en fait, déclinés en un nombre beaucoup plus considérable (par exemple en fonction de l'âge, de la structure des ménages, etc. De son côté, l'ONPES vient de proposer (rapport 2005-2006) de retenir 11 indicateurs pour le suivi de la pauvreté et de l'exclusion qui ne font pas tous partie des indicateurs de Laeken

Par ailleurs, dès lors que l'on cherche à produire des informations pour des besoins de comparaison internationale, pour des besoins nationaux propres et enfin aux différents niveaux locaux, la diversité des sources qu'il est alors nécessaire de mobiliser multiplie, de fait, les indicateurs. Ainsi, en matière

d'indicateur monétaire, il est probable que trois indicateurs doivent coexister du fait des sources différentes: pour les comparaisons intra-européennes, un indicateur tiré du dispositif SILC-SRCV, pour les analyses nationales, un indicateur tiré des enquêtes revenus fiscaux, source la plus précise en matière de connaissance des revenus, pour les besoins locaux soit les données issues de la gestion des CAF, soit des données bâties à partir des déclarations pour l'impôt sur le revenu.

Par contre, et ceci explique le mandat du groupe de travail, un foisonnement de données constituerait aussi un obstacle pour nombre d'utilisateurs. Les exemples examinés par le groupe de travail dans le cadre d'expériences régionales (Nord-Pas de Calais, Île de France) conduisent à penser que lorsqu'un très grand nombre d'indicateurs est retenu sans qu'un effort de hiérarchisation et de sélection soit réalisé, il devient extrêmement difficile à des utilisateurs même avertis de se faire une opinion synthétique .

Résoudre cette difficulté passe par le fait d'organiser le système d'information de telle sorte que les indicateurs sélectionnés dans la liste restreinte soient aussi des « portes d'entrée » vers une information plus complète ou diversifiée permettant d'« aller plus loin », ce qui implique que soient accessibles aisément une description des sources, de leurs apports et de leurs limites, une information sur l'articulation entre ces sources et enfin un ensemble de résultats. Au total, la démarche ne doit pas conduire à restreindre l'information mais à la rendre compréhensible et utilisable.

1.4. Prise en compte de la multidimensionnalité des inégalités.

Comment rendre compte du caractère multidimensionnel des inégalités sociales ou de la pauvreté ?

Le groupe de travail a longuement analysé cette question. Les réponses peuvent résulter de plusieurs approches.

1.4.1 On peut chercher, et c'est un ensemble d'approches le plus exigeant, à prendre en considération le caractère multidimensionnel au niveau de chaque unité d'observation (individus ou ménages) pour définir ensuite des indicateurs d'inégalités. On peut aussi produire des indicateurs d'inégalité dans chacune des dimensions étudiées et chercher, ensuite, à construire un indicateur agrégé. Cette approche, il faut le noter, ne permet pas de mesurer le cumul éventuel des inégalités sur certains individus ou ménages.

- Plusieurs exemples peuvent être mentionnés dans le cas des indicateurs de pauvreté (la transposition à des indicateurs d'inégalité est plus rare). Ils sont développés dans la partie 3. Ainsi, depuis plusieurs années, en France comme dans d'autres pays, sont calculés des indicateurs synthétiques de « pauvreté en condition de vie », correspondant au cumul des privations que connaît un ménage. Avec la notion de cumul, se pose le problème de la pondération de chacune des privations. D'autres indicateurs visent à tenir compte dans un indicateur synthétique de pauvreté des deux dimensions de « pauvreté en conditions de vie » et de « pauvreté monétaire » chacune au niveau individuel. Mais la variété des procédures à suivre peut conduire à des résultats très différents, selon par exemple que l'on considère comme pauvres les individus rencontrant l'une et l'autre forme de pauvreté, ou l'une ou l'autre.

Mieux prendre en compte au niveau individuel les différentes dimensions de la pauvreté (ou des inégalités) nécessite donc de progresser dans les méthodes de « pondération » des différentes dimensions ; par exemple, il est possible (voir infra la discussion et la prise de position du groupe de travail) pour des indicateurs incluant le revenu de chercher à donner une valeur commensurable à un revenu pour les autres dimensions soit en retenant des prix de marché ou des approximations pour certaines dimensions, soit en tenant compte des pondérations révélées par chaque individu et éventuellement variables de l'un à l'autre, par des méthodes telles que le « consentement à payer ». Il n'y a pas de consensus sur les méthodes et de plus les bases informationnelles nécessaires font le plus souvent défaut.

1.4.2. Une seconde famille d'approche ne vise pas à tenir compte de la multidimensionnalité au niveau individuel mais au niveau de l'ensemble de la population (ou de désagréments jugées pertinentes). Elle retient un ensemble d'indicateurs d'inégalités dans les différents domaines que l'on cherche à synthétiser et constitue un indicateur synthétique par simple pondération. C'est l'approche retenue, par exemple dans l'indicateur de développement humain du PNUD. La difficulté est ici aussi de définir la liste des variables et le jeu de pondération à retenir.

1.4.3 Le groupe de travail prend acte de ces difficultés. Il souligne l'intérêt de poursuivre, dans un cadre que définirait l'Interinformation « Statistiques sociales », à la fois le débat méthodologique et les expérimentations pour la construction d'un indicateur synthétique agrégeant différentes dimensions des inégalités. Pour autant, le groupe ne propose pas d'inclure, à ce stade, un indicateur synthétique unique qui serait produit par le système de la statistique publique et figurerait dans le système d'indicateurs sur les inégalités. Ceci impliquerait, en effet, que soit donné un caractère officiel à la définition, inévitablement conventionnelle, des variables à prendre en compte et de leur poids relatif. Cette question relève du débat social et non de la compétence du CNIS.

1.5. Les « sujets »

Examiner les inégalités au sein d'une société nécessite de définir les « sujets¹ » au sein desquels on mesurera les disparités de situation. Ce choix n'est ni évident ni neutre. Certes une société est constituée d'individus mais ceux-ci participent à des ensembles qui peuvent être des sujets nécessitant d'être également pris en compte, car leur situation, leur rôle social, ne se résume pas à la situation des individus qui les compose. C'est évidemment le cas des « familles » ou des ménages, c'est aussi le cas des entreprises ou des collectivités territoriales, objets classiques de l'observation statistique. D'autres sujets sociaux mériteraient probablement d'être intégrés dans une analyse des inégalités. Mais ceci est hors de portée actuellement. La définition d'indicateurs d'inégalités nécessite en effet trois conditions : la pertinence conceptuelle de l'unité au regard du type de phénomène étudié, la possibilité d'une définition non ambiguë de l'unité, la possibilité d'obtenir des informations donnant lieu à mesure statistique.

Concrètement les indicateurs d'inégalités ne peuvent être construits que pour les sujets que sont les individus et les « ménages », avant d'être éventuellement calculés, sur cette base, à l'échelle de regroupements qui seront jugés pertinents..

Le « ménage » est actuellement défini comme l'ensemble des personnes partageant le même logement. Ceci ne correspond pas à la définition au sens de l'imposition (foyer fiscal) ou d'une « famille » pour l'attribution de prestations sociales. Et cette définition par le logement n'est pas sans ambiguïté, notamment avec le développement au sein des « familles » de l'emploi des deux adultes qui peut conduire à occuper deux logements distincts. Mais elle est également questionnée par la présence au sein d'un même logement d'unités familiales distinctes selon la plupart des autres critères de vie. La meilleure illustration en est le concept d'unité de vie, dorénavant utilisé comme unité de référence dans les enquêtes ménage. Est constitué en unité de vie l'ensemble des personnes vivant dans le même logement, et faisant budget commun.

1 Le terme de « sujet » proposé ici pour signifier que l'analyse des inégalités sociales ne peut se limiter à la mesure des disparités de situations entre individus, « unité de vie » ou ménages. Mais au-delà, d'autres groupes ayant une existence autonome devraient être pris en compte ; par exemple les collectivités territoriales. La définition de tels « sujets » sociaux n'est pas simple à mettre en œuvre. Il faut tenir compte de la nature et de la densité des liens internes au sujet comme de la faiblesse des liens avec les autres sujets, mais aussi de la conscience d'appartenance. Cet ensemble d'indices devrait être précisé.

Les indicateurs d'inégalité ne peuvent être construits aujourd'hui que sur l'un ou l'autre type d'unité, individu ou ménage, selon la dimension observée et parfois, malheureusement, selon les limites des sources statistiques disponibles. Il est par contre utile voire nécessaire à une bonne compréhension des indicateurs de tenir compte simultanément des individus et du ménage dont ils font partie. Ainsi en matière d'état de santé, l'approche immédiate est de retenir l'individu, mais elle n'est sans doute pas suffisante pour décrire la réalité car des pathologies peuvent être communes au sein d'une famille ou d'un ménage. En matière d'analyse des revenus, certains revenus peuvent être considérés comme individuels, par exemple les revenus d'activité ; mais même dans ce cas, il y a sans doute des interférences entre les décisions d'activité des différents membres d'un ménage (emploi des deux conjoints) ou interférence entre l'emploi d'un individu et son appartenance à un ménage (décohabitation des jeunes). Analyser la dispersion des salaires perçus par l'ensemble des salariés et l'interpréter en termes d'inégalités de salaires sans tenir compte des choix éventuels d'activité se déterminant au sein des ménages peut donner une image incomplète ou déformée des inégalités de revenu d'activité.

Par ailleurs, certains éléments de revenu sont communs au sein de l'unité familiale, lorsque, par exemple, le patrimoine est détenu en commun dans un couple mais aussi du fait de la fiscalité (l'impôt affecte le foyer fiscal) ou de l'attribution des prestations sociales (versées à la famille). De plus, même s'il y a, dans la réalité, partition de ces revenus, celle-ci n'est pas aisément et régulièrement observable. L'hypothèse est ainsi faite de l'égalité répartition des revenus au sein des ménages pour définir le revenu dans une approche par individu et le « niveau de vie », selon l'expression utilisée par l'Insee ou « revenu équivalent » selon les termes utilisés par Eurostat, c'est-à-dire le revenu disponible par unité de consommation.

Ces considérations amènent le groupe à rappeler l'importance de la prise en compte de la composition des ménages et, notamment, de leur position en termes d'emploi (y compris le fait que des personnes déclarent souhaiter ou ne pas souhaiter travailler davantage) dans les indicateurs d'inégalité, notamment de revenu.

Proposition 0 : Le groupe de travail estime nécessaire de développer des travaux exploratoires sur l'économie de la famille et la prise de décision au sein des ménages. Ces travaux pourront prendre la forme d'une enquête. Ils viseront à rendre compte des disparités des situations individuelles au sein des ménages et de l'impact des liens familiaux hors ménages.

Le passage du concept de revenu disponible à celui de « niveau de vie monétaire » nécessite la mise en oeuvre d'une échelle d'équivalence pour tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle sur certains types de dépenses. Son choix est parfois controversé. Plusieurs types d'échelle sont actuellement utilisées. La plus courante, que ce soit au niveau national ou par certaines organisations internationales², est l'échelle dite OCDE modifiée qui attribue une unité de consommation au premier adulte du ménage, 0,5 pour chaque adulte supplémentaire, et 0,3 pour chaque enfant de moins de 14 ans. D'un point de vue théorique, les études qui ont pu être menées tendent à montrer qu'il est difficile de justifier le choix d'une échelle à partir des divers modèles théoriques. D'un point de vue empirique, le choix de l'échelle a peu d'impact sur l'évolution des indicateurs agrégés de « niveaux de vie monétaire ». Elle en a par contre sur le niveau des indicateurs et leur décomposition selon la composition des ménages.

Proposition 1 : Reconnaissant le caractère partiellement conventionnel des échelles d'équivalence, le groupe de travail préconise que le calcul des indicateurs soit effectué en utilisant l'échelle OCDE modifiée mais qu'il soit éclairé périodiquement par des études de sensibilité aux échelles utilisées.

² Il est rappelé que l'OCDE utilise dans ses travaux une échelle d'équivalence fondée sur la racine carrée du nombre d'individus du ménage, sans distinction de leur âge. Dans la pratique, cette échelle implique un accroissement des coûts familiaux pour chaque individu supplémentaire (de 41% pour une personne, de 32% pour deux personnes, de 27% pour trois personnes) très proche de ceux implicites à l'échelle dite OCDE modifiée

Les échelles d'équivalence standards sont des valeurs moyennes s'appliquant à tout ménage. Il est probable que les phénomènes d'économie d'échelle soient variables au sein de la distribution des ménages selon le revenu, l'âge ou la catégorie sociale ou selon les types de familles. Pouvoir en tenir compte de manière non arbitraire nécessite de mieux appréhender les phénomènes de consommation au sein des ménages.

Proposition 2 : Le groupe préconise que des investissements soient poursuivis, afin de progresser sur la mesure des échelles d'équivalence, de manière à faire évoluer les variantes d'échelle à retenir.

1.6 . La désagrégation des indicateurs

Les indicateurs d'inégalité calculés sur l'ensemble de la population ont une signification importante. Elle peut être largement enrichie lorsqu'on peut également disposer des résultats de manière désagrégée. Il s'agit alors d'essayer d'identifier les critères de désagréments qui paraissent les plus pertinents, de manière à limiter le nombre de sous-indicateurs.

1.6.1 Les critères principaux de désagrégation au niveau ménage

Il a été indiqué précédemment que le groupe de travail estimait nécessaire de pouvoir désagréger les différents indicateurs selon des nomenclatures pertinentes et en premier lieu en essayant de disposer systématiquement de désagréments prenant en compte trois dimensions, la catégorie socioprofessionnelle, la composition du ménage et la position au regard de l'emploi.

La *catégorie socio-professionnelle* est sans doute aujourd'hui le critère de désagrégation le plus utilisé, à la fois car il correspond à une réalité sociale et parce que cette variable est présente dans la plupart des enquêtes. Cependant, se pose un problème de définition dès lors que l'on définit des indicateurs relatifs au « ménage ». Actuellement, les enquêtes utilisent pour définir la catégorie sociale du « ménage », la PCS de la personne de référence. Celle-ci est définie à partir de plusieurs critères, avec un critère dominant laissé au genre (masculin). Améliorer la caractérisation sociale des ménages en tenant compte des PCS des différents membres est une opération délicate car elle nécessite, explicitement ou implicitement une hiérarchisation des catégories, extrêmement difficile à justifier et à réaliser avec la nomenclature actuelle.

Proposition 3 : Le groupe de travail souhaite le développement d'études méthodologiques permettant de mieux approcher une définition satisfaisante des catégories sociales des ménages.

Des travaux sont en cours, notamment dans l'Union européenne pour définir une nomenclature utilisable au plan international. Le groupe de travail souhaite que ces travaux soient suivis avec la plus grande attention, il estime cependant que le point vers lequel ils risquent d'aboutir ne pourra être utilisé comme critère de désagrégation se substituant à la définition en termes de PCS. Le système d'information devra, en conséquence permettre des désagréments selon les deux approches.

Si le critère des catégories socioprofessionnelles doit être privilégié, il est nécessaire de préciser le détail de nomenclature à utiliser. Ici aussi se pose un problème de choix sachant, par ailleurs que selon les domaines les catégories les plus pertinentes peuvent varier³. Il faut cependant proposer un compromis permettant dans l'ensemble des domaines de disposer d'une nomenclature commune, laissant à des études plus précises le soin d'affiner. De l'avis du groupe de travail, ce ne peut être le premier niveau de nomenclature pour au moins deux postes, les ouvriers et les employés.

3 Ainsi en matière d'inégalités de performances scolaires le critère le plus déterminant est le fait qu'un des parents appartienne au mode enseignant.

Une autre question concerne les « indépendants », au sein desquels les positions économiques et sociales, les revenus, etc., sont extrêmement variés. De plus, dans certaines professions, médicales par exemple, il n'est pas rare qu'une même personne occupe simultanément les deux statuts de salarié et d'indépendant.

Proposition 4 : En ce qui concerne les PCS, le groupe de travail propose, à l'instar de ce qui est fait pour les ouvriers avec la distinction ouvrier qualifié / ouvrier non qualifié, qu'une nomenclature du même type soit stabilisée pour les employés, à partir des études existantes. Concernant les indépendants, il propose que des études soient développées pour progresser dans ce domaine.

La *composition des ménages* apparaît importante en raison notamment de la sensibilité aux risques notamment aux risques dans le domaine de l'emploi. De même, la présence d'enfants a un effet sensible sur les problèmes de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et de ce fait sur le niveau de revenu comme sur de nombreux aspects des conditions de vie. Par ailleurs, une telle décomposition permet de s'abstraire partiellement du caractère conventionnel des échelles d'équivalence.

La nomenclature à retenir devra distinguer entre isolé et en couple et en fonction du nombre d'enfants. Il conviendrait de tester sur ce point la limite du « n enfants et plus », la limite traditionnelle trois enfants et plus devrait être justifiée.

La *situation au regard de l'emploi* a des incidences évidentes au niveau notamment du revenu mais aussi pour d'autres dimensions des disparités sociales. Elle ne peut être négligée : ainsi le classement des personnes selon la PCS ne distingue pas entre situation d'emploi ou de chômeur. Les inégalités au sein d'une PCS ne prenant pas en considération cette dimension de relation à l'emploi peuvent donner une image déformée.

L'idéal pour désagréger la situation au regard de l'emploi pour les personnes « en âge de travailler » est de pouvoir distinguer selon la durée d'emploi dans l'année et la durée de travail durant les périodes d'emploi. Pour les périodes de non-emploi, il faut pouvoir distinguer entre chômeur et inactif selon les modalités habituelles définissant ces états.

1.6.2 Les critères principaux de désagrégation au niveau individu

Si le groupe de travail considère que les indicateurs d'inégalités doivent être désagrégés selon les trois critères précédents et, lorsque c'est possible, selon une combinatoire raisonnable des trois pris simultanément, il souligne également que les indicateurs doivent pouvoir être désagrégés selon d'autres dimensions.

La plus évidente est, pour les indicateurs relatifs aux inégalités entre individus de fournir une désagrégation selon le genre. Elle doit être systématiquement mise en œuvre.

Au delà des critères mentionnés précédemment, d'autres critères de désagrégation sont à prendre en compte dans les différents indicateurs d'inégalités. L'âge, l'origine géographique ou la question du handicap font partie des critères pertinents dans l'analyse des inégalités. La question du territoire est traitée dans le paragraphe suivant.

L'âge

La situation économique et sociale est très dépendante de l'âge lorsqu'on réalise des analyses en termes d'inégalités instantanées. En termes de comparaisons inter-temporelles, se pose, de plus, la question du décalage progressif de l'âge de fin d'études, d'entrée sur le marché du travail, de mise en couple, etc.

Pour tenir compte de ceci, il importe, tout d'abord d'utiliser au minimum des tranches quinquennales dans les désagrégation par âge pour les 20-29 ans et au-delà de 54 ans, notamment pour les indicateurs de situation au regard de l'emploi ou ceux relatifs aux revenus. Il est également utile, lorsque ceci est possible, de définir l'âge en fonction de la fin des études initiales (mais il est alors nécessaire de croiser avec le niveau de celle-ci).

L'origine géographique

Il s'agit également d'un critère très important à prendre en compte, mais également d'un critère très sensible. Son utilisation doit être faite avec prudence, non pas seulement pour des raisons historiques qui ont conduit à des règles dans les statistiques publiques concernant le repérage des origines⁴ ou des croyances mais aussi pour éviter que ne soient imputées à l'origine immigrée des résultats résultant d'autres caractéristiques (niveau de formation, PCS, etc.). Il apparaît nécessaire de faire progresser significativement la mise à disposition d'indicateurs prenant en compte la dimension de l'immigration, au niveau de la première comme de la deuxième génération.

Face à ces questions, la CNIL a toujours, à ce jour, été extrêmement vigilante, en particulier sur la question de l'origine ethnique, ou celle de la religion. La CNIL autorise néanmoins aujourd'hui dans certaines enquêtes que des questions sur ces thèmes soient posées⁵. En particulier, compte tenu des discriminations au travail et pour l'accès au logement, la CNIL a autorisé que des questions sur le lieu de naissance et la nationalité des parents soient posées dans les enquêtes Logement et Emploi.

Proposition 5 : Le groupe préconise que lieu et la nationalité à la naissance de l'individu et de ses parents soient demandés régulièrement dans les enquêtes auprès des ménages et auprès des individus.

Pour éviter des interprétations erronées comme pour permettre d'approcher l'effet des discriminations, le groupe recommande que les indicateurs désagrégés selon la dimension « immigration » le soient simultanément selon une autre des dimensions les plus significatives (catégories sociales, niveau de formation, etc.) ou que le traitement de cette dimension le soit au travers d'analyses « toutes choses égales par ailleurs »

Le handicap

Compte tenu de la complexité du repérage des populations concernées, l'analyse des inégalités et du handicap ne peut être traitée au travers des enquêtes générales. Elle nécessite des enquêtes spécifiques, comme l'enquête Handicap-Invalidité-Dépendance. Ainsi des enquêtes périodiques sur les thèmes santé et handicap devraient être réalisées tous les 5 ans, avec en alternance une enquête Handicap-Santé (la prochaine étant prévue en 2008-2009) et une enquête Santé-Handicap, chacune des deux dimensions étant ainsi accentuée alternativement. De plus, pour la problématique plus particulière de l'emploi des personnes handicapées, une enquête complémentaire à l'enquête emploi (à vocation périodique, la prochaine devant avoir lieu en 2007) est nécessaire.

Proposition 6 : Le groupe préconise la mise en œuvre régulière d'enquêtes spécifiques sur le thème du handicap afin d'analyser les inégalités associées

4 Voir annexe

5 Voir annexe

1.6.3. Désagrégation des indicateurs et niveaux de revenu.

Si le revenu n'est pas, à proprement parler un critère de désagrégation, il apparaît nécessaire de mettre en relation autant que possible la dispersion des situations dans un domaine particulier (exemple l'état de santé) et la situation de revenu des personnes ou des ménages concernés.

1.6.4. Des indicateurs résultant d'analyses multicritères

La désagrégation des indicateurs d'inégalité selon différents critères risque de conduire à des erreurs d'interprétation. Lorsque, en effet, on fait apparaître des différences entre un indicateur calculé sur deux (ou plus) sous-populations, le risque d'interprétation « naïve » est d'imputer au critère de désagrégation les différences observées. Or celles-ci peuvent provenir d'autres dimensions dans lesquelles il conviendrait aussi de réaliser une désagrégation ou dont il faudrait tenir compte d'une manière ou d'une autre. Pour éviter ceci, une première démarche est de désagréger l'indicateur selon plusieurs critères simultanément. Mais, outre la multiplication des résultats, l'utilisation de critères croisés nécessite un nombre d'observations suffisamment importants pour pouvoir disposer de statistiques fiables. Le croisement de trois critères semble être un maximum difficile à atteindre dans nombre de sources statistiques. Cela doit en tous cas permettre de mieux se rendre compte du caractère explicatif des différents critères. Une autre voie consiste à mieux analyser les phénomènes d'inégalités en utilisant des techniques économétriques : l'utilisation d'indicateurs « toutes choses égales par ailleurs » permet de croiser beaucoup plus de critères, mais l'interprétation des résultats est souvent délicate pour un public non spécialiste. De plus mener ce type d'analyse de manière annuelle semble peu justifié compte tenu du fait que les interactions entre facteurs explicatifs varient en général peu d'une année sur l'autre.

Proposition 7 : Le groupe de travail préconise d'inclure dans le système d'information sur les inégalités la présentation régulière d'analyses multicritères ou « toutes choses égales par ailleurs ».

1.7. Les territoires

1.7.1 Typologie des demandes

Les demandes pour des indicateurs d'inégalité au niveau localisé peuvent être classées en deux grandes catégories.

La première est relative aux demandes d'indicateurs à des fins de comparaison entre territoires. Cela concerne tout particulièrement un territoire, au sein duquel il s'agira de comparer des indicateurs entre des sous-territoires de même niveau. Ces indicateurs sont indispensables pour l'évaluation de politiques décentralisées, l'attribution de ressources, ou dans le débat social afin de mesurer les inégalités entre espaces d'un même niveau territorial. Le critère de comparabilité entre territoires est primordial. Cela nécessite alors la mise à disposition d'indicateurs homogènes bâtis sur les mêmes sources et avec des méthodologies comparables.

L'autre catégorie d'indicateurs va plutôt concerner des analyses au sein d'un même et unique territoire, à l'initiative plutôt des acteurs locaux, en fonction de leurs besoins. Ces analyses vont mobiliser des indicateurs, qui peuvent être propres au territoire concerné. Le souci de comparabilité entre territoires est alors secondaire. C'est plutôt la richesse et la diversité des sources disponibles qui souhaitable, afin de répondre aux demandes les plus diversifiées.

1.7.2 La couverture nationale

Sur le problème des territoires, une première question se pose concernant la couverture nationale. Pendant longtemps les DOM ont été en partie écartés de cette couverture, essentiellement pour des raisons de spécificité.

Proposition 8 : Sur la définition du niveau national, tout d'abord, le groupe de travail considère que celui-ci devrait comprendre l'ensemble des territoires composant la république française, y compris par conséquent les DOM. A cet égard, le groupe demande que pour les principaux indicateurs d'inégalités le système statistique assure le plus rapidement possible une couverture élargie aux départements d'outre-mer.

Dans le cadre d'un système cohérent d'indicateurs territoriaux, afin de favoriser la comparabilité entre territoires, l'échelon national doit être la valeur de référence. Ainsi dans l'exemple des taux de pauvreté, leur calcul au niveau local utilisera le seuil de pauvreté national. Mais pour des analyses locales, rien n'empêche l'utilisation d'un seuil local, en particulier lorsque l'environnement ou le contexte est jugé fort différent du national. C'est le cas par exemple dans le cadre d'analyses dans les DOM.

1.7.3 Les niveaux géographiques.

Avant de mettre en place un système d'indicateurs comparables entre territoires, il faut savoir à quel niveau territorial on se place. A cette question, il n'y a pas de réponse unique, même s'il faut sans doute privilégier le niveau de la Région et du Département. Il est sans doute difficile d'aller à des niveaux plus fins avec des données d'enquête. Mais dès que cela est possible, en particulier avec les données administratives, il faut pouvoir mettre à disposition des indicateurs au niveau le plus fin.

Les collectivités territoriales (mais aussi d'autres institutions à implantation locale comme les CAF) étant de plus en plus en charge d'interventions dans le cadre de la décentralisation, la remontée d'information sur leurs actions est nécessaire pour l'analyse même des inégalités au niveau national. Ceci devient particulièrement important en matière de revenu (pour le bas de la distribution) du fait de la décentralisation de l'action sociale, comme de formation (initiale et continue, que celle-ci concerne les personnes en emploi ou celles au chômage) et enfin des relations à l'emploi (contrats aidés, actions d'insertion, etc.).

Proposition 9 : Le groupe de travail souligne la nécessité que le système statistique public puisse disposer d'une information détaillée provenant des acteurs locaux permettant de maintenir voire d'améliorer l'information nécessaire à l'analyse des inégalités.

Proposition 10 : Les besoins d'analyse à des niveaux territoriaux fins et variables quant à leur définition nécessitent que l'appareil statistique public puisse disposer de moyens pour réaliser des travaux d'élaboration d'indicateurs « à la demande ».

1.8 Les besoins de comparaison internationale

La question des indicateurs d'inégalité nécessaires en matière de comparaison internationale est de nature différente. Il faut tout d'abord en souligner de manière forte la nécessité. Celle-ci est double. En premier lieu, il est indispensable d'en disposer pour permettre le développement de politiques communes ou coordonnées, notamment dans le cadre de l'Union européenne. Ils sont également indispensables à l'action des partenaires sociaux au niveau international. Ils sont ainsi un élément indispensable à la progression de l'Europe sociale. Au-delà, le besoin de pouvoir analyser la situation propre de notre pays en s'appuyant aussi sur des résultats comparatifs est reconnue par beaucoup.

L'appareil statistique public est, au demeurant, fortement engagé dans la conception puis la production de statistiques harmonisées, notamment avec Eurostat mais aussi avec les autres grandes organisations internationales et ceci a conduit au développement de sources nouvelles dont il n'est pas certain qu'il aurait eu lieu dans un cadre purement national ; il faut citer sur ce point les panels de ménages ECHP puis

SILC, mais on pourrait aussi mentionner le domaine des statistiques de l'éducation ou de la santé. Ces statistiques harmonisées peuvent ne concerner que le niveau national ou dans certains cas la production d'indicateurs à des niveaux géographiques plus fins. Cette collaboration est aussi source de progrès méthodologiques. Il est donc indispensable que dans le domaine de la définition d'opérations statistiques et de définition d'indicateurs, l'appareil statistique français soit très actif. Il est également indispensable que les indicateurs d'inégalité produits dans ce cadre fassent partie du système d'information à mettre en place.

Pour autant, chacun sait que la définition d'enquêtes comme d'indicateurs tirés de celles-ci résulte de compromis. Au niveau national, le CNIS joue ce rôle de lieu de compromis entre des besoins parfois contradictoires. Ceci est encore plus vrai au niveau international, ce qui renforce la nécessité d'une présence active dans la préparation des cadres des statistiques harmonisées. Mais les compromis nécessaires au niveau international ne conduisent pas toujours à des résultats parfaitement satisfaisants pour les seuls besoins nationaux. On en analysera un exemple important en examinant les indicateurs d'inégalité de revenu, cas dans lequel la source nécessairement privilégiée au niveau européen (SILC) n'est pas la meilleure source pour l'examen des inégalités en France qu'il s'agisse de la précision des mesures comme de la possibilité d'analyses détaillées. On peut être conduit à privilégier, dans les indicateurs d'inégalité principaux que le groupe de travail propose de retenir, d'autres indicateurs que ceux retenus pour les comparaisons internationales. Mais ceci doit être fait pour des raisons fortes. Il est de plus nécessaire que le système d'information rende compte des différences entre indicateurs nationaux et indicateurs internationaux.

1.9 Indicateurs « statiques » et indicateurs dynamiques

Ce sujet fera l'objet de développement au point 5 ; il est cependant bon de le mentionner dans cette partie générale. Trois aspects sont en cause. En premier lieu, la production d'indicateurs en série chronologique est indispensable pour suivre l'évolution des inégalités et l'analyser. Le second point concerne, au niveau des individus ou des ménages la mise en évidence des évolutions individuelles : un indicateur d'inégalité stable dans le temps n'a pas la même signification selon que les individus connaissent des évolutions individuelles ou demeurent figés dans leur position sociale. C'est ainsi qu'on est amené à étudier et qu'il est nécessaire de mesurer les phénomènes de pauvreté persistante, ou encore qu'il est utile de définir des indicateurs de récurrence du chômage. Sur ce point des progrès importants sont encore à faire qu'il s'agisse de réflexions méthodologiques nécessaires à la définition des sources pertinentes mais aussi des indicateurs. Enfin, il est également nécessaire de pouvoir s'intéresser à la dynamique longue, intergénérationnelle de la reproduction des inégalités économiques et sociales, qu'il s'agisse aussi bien de la reproduction de la pauvreté que de la richesse ou du patrimoine.

1.10 Indicateurs de résultats et indicateurs de moyens

Une distinction entre indicateurs de résultats et indicateurs de moyens est apparue tout au long des travaux du groupe. Le groupe considère que l'information statistique sur les inégalités devrait porter en priorité sur les indicateurs de résultat. Cela ne signifie pas que des indicateurs de moyens sont inutiles. De tels indicateurs sont, notamment, tout à fait nécessaires pour comprendre les mécanismes par lesquels les inégalités sont produites ou se reproduisent.

Pour prendre un exemple concret, en ce qui concerne les inégalités en matière d'éducation, le groupe considère qu'il est nécessaire que le système statistique public puisse fournir des indicateurs permettant de mesurer les inégalités en termes de résultat scolaire (acquisition des connaissances, capacités cognitives, par exemple) puisqu'il s'agit de la finalité première du système éducatif. Il ne fait guère de doute cependant que ces inégalités de résultat trouvent, au moins en partie, leur source dans différentes inégalités de moyens, que ces moyens ou ces ressources soient de nature publique (financement du

système éducatif et de ses différentes filières) ou de nature privée (niveau et conditions de vie des parents, ressources non monétaires de la famille en termes de capital social et culturel, de réseau relationnel,...).

Proposition 11 : En conséquence, le groupe propose :

- que l'information statistique sur les inégalités porte en priorité sur les indicateurs de résultat, sans négliger la publication d'indicateurs de moyens pertinents ;
- que la nature des indicateurs retenus (de résultat ou de moyens) soit clairement indiquée dans les explications méthodologiques accompagnant la publication de ces indicateurs ;
- qu'à défaut d'indicateurs de résultat satisfaisant, des indicateurs de moyens soient publiés en précisant les limites d'interprétation de ces indicateurs.

1.11 Sources administratives et enquêtes statistiques

Le choix des sources statistiques (recensements, enquêtes statistiques, sources administratives) pour chaque domaine de la statistique publique est examiné dans le cadre des différentes formations du CNIS. Leur utilisation pour la mesure des inégalités conduit cependant à prendre en considération des éléments supplémentaires.

- La nécessité de pouvoir mesurer ou mettre en évidence ces inégalités à différents niveaux géographiques a été fortement rappelé dans le groupe, à la fois pour mettre en évidence les disparités entre régions ou départements et pour permettre aux acteurs locaux de disposer d'information nécessaires à leur action au sein de ce niveau géographique. Le groupe a longuement débattu des conséquences à en tirer sur le choix des sources.

Permettre de disposer au niveau régional voire dans certains cas d'une information de même nature que celle de niveau national issue d'une enquête conduit à la « régionaliser⁶ » étant précisé que la taille de l'échantillon ne dépend pas, pour atteindre une précision donnée, de la taille de la « région ».

Il se pose donc des problèmes de coût, d'organisation et de financement. En pratique, certaines enquêtes donnent déjà lieu à des extensions régionales, financées partiellement par les institutions locales intéressées. Il faut également tenir compte de ce que, l'accroissement du nombre d'enquêtes auprès des ménages peut conduire à des phénomènes de rejet. Pour ce faire, on évite, en général, d'interroger les mêmes ménages dans différentes enquêtes, ce qui peut être rendu plus difficile avec une augmentation très sensible de la taille de chaque enquête qui serait « régionalisée ».

Par ailleurs, de même qu'une enquête nationale ne fournit pas d'informations localisables plus finement sur l'ensemble du territoire, une enquête régionale ne pourra en général fournir que des informations permettant de mesurer les inégalités entre régions et non intra-régionales.

Les sources administratives offrent aujourd'hui pour bon nombre d'entre elles une qualité homogène et, étant des sources exhaustives sur leur champ, elles permettent également de réaliser des statistiques à des niveaux géographiques fins. Néanmoins elles ont l'inconvénient majeur d'être étroitement liées par nature à leur fonction administrative, ce qui pose deux types de problèmes : elles se réfèrent en général à un concept administratif, qui n'est pas nécessairement l'objet d'intérêt statistique, d'une part et d'autre part elles peuvent porter sur un champ partiel. L'établissement de statistiques à partir de ces données administratives nécessite donc des traitements spécifiques ou oblige à avoir recours à plusieurs sources simultanément.

⁶ Le terme est employé ici de manière générale, il peut y avoir une demande de départementaliser certaines enquêtes ; rappelons que certains départements ont une population supérieure à celle de certaines régions.

L'arbitrage entre ces différentes contraintes ne pouvait être fait au sein du groupe, qui n'a pu qu'évoquer ces sujets sans être en mesure d'analyser de manière détaillée ce qu'apporterait, dans chaque domaine une régionalisation des enquêtes ou ce que l'utilisation de sources administratives qui seraient davantage mobilisées au niveau régional et local pourrait apporter, au moins comme information approchée.

Il semble particulièrement important que les formations compétentes du CNIS puissent approfondir plusieurs points. En premier lieu, ce que peut apporter, pour les besoins d'analyse des inégalités inter et intra régionales, une régionalisation de l'enquête emploi. Dans ce domaine, il est important de rappeler la richesse apportée par les données du recensement de la population. Ensuite, et conformément à la démarche générale, il est nécessaire d'expertiser précisément ce que peuvent apporter les sources administratives, comme les DADS ou le fichier ANPE⁷.

- La prise en compte de la multidimensionnalité des inégalités devrait conduire également à favoriser l'enrichissement des données d'enquête par des sources administratives.

Prendre en compte cette multidimensionnalité au niveau individuel et même à des niveaux de catégories nécessite un gonflement des questionnaires d'enquête qui peut devenir irréaliste. Les enquêtes ménages ont cependant déjà un module commun. Il peut également être recherché un rapprochement entre sources d'enquêtes et sources administratives, au niveau individuel, pour améliorer la connaissance du caractère multidimensionnel des inégalités. À titre d'exemple schématique on peut évoquer les panels d'élèves suivis par l'Education nationale. Les parcours scolaires, les résultats obtenus sont très fonction des conditions sociales des familles et de leur évolution tout au long de la durée des panels. Il est difficile de les appréhender de manière précise et répétée dans le cadre de la collecte du panel. Un rapprochement avec d'autres sources (edp, revenus fiscaux, etc.) permettrait une amélioration sans doute très importante.

La construction d'un système d'information sur les inégalités doit donc utiliser au mieux les avantages comparatifs des sources administratives et des enquêtes et notamment exploiter leur complémentarité, selon les objectifs visés.

1.12 Données d'enquête et comptabilité nationale

Les données d'enquête constituent une source privilégiée d'information. Dans un certain nombre de domaines, les sous ou surestimations de ce type de données par rapport à la réalité sont bien connues. Face à cette question, les données de la comptabilité nationale fournissent un cadre global et cohérent au niveau macroéconomique. Certains considèrent qu'il s'agit là du système cohérent autour duquel l'ensemble du système d'information, qu'il soit micro ou macroéconomique doit s'articuler. La réalisation de comptes économiques par catégorie de ménages ou par déciles de revenus relève de cette démarche. Elle vise à mettre en cohérence les données d'enquête sur les ressources et la consommation avec les données de la comptabilité nationale. Elle fournit ainsi un cadre de cohérence permettant la confrontation, et donc l'amélioration, de sources statistiques hétérogènes. Pour cela, elle s'appuie sur les niveaux donnés par la comptabilité nationale, et sur la répartition entre catégories fournie par les enquêtes. Des premiers travaux avaient été menés et diffusés dans ce domaine dans les années 60. Réitérés au début des années 90, ils n'ont pu alors aboutir pour des problèmes techniques. Outre l'avantage d'une mise en cohérence des données, la mise en œuvre de comptes par catégorie permet une mesure globale des inégalités par catégorie, et également une meilleure connaissance du comportement des ménages d'un point de vue économique.

Proposition 12 : Le groupe a été unanime quant à l'intérêt de la mise en cohérence de manière systématique des données d'enquête sur les revenus, le patrimoine et la consommation avec les données de la comptabilité nationale. Par contre, les positions ont été beaucoup plus partagées quant à la question

7 Voir annexe

d'aller jusqu'à la mise en œuvre de comptes détaillés par catégorie de ménages. La mise en œuvre de comptes par catégorie de ménages est en effet une opération plus globale, nécessitant en particulier une expertise approfondie en termes de coût/opportunité. Le groupe demande donc à ce qu'une telle expertise puisse être menée rapidement afin de statuer sur les conditions de faisabilité de cette opération.

1.13 Des populations mal couvertes par la statistique

Certaines populations sont mal connues parce qu'elles échappent au champ des enquêtes ménages standards. C'est le cas des personnes vivant en communauté, ou dans des formes particulières de logement, du type caravane, hôtels, ou habitation de fortune, ainsi que des personnes sans abri. Les personnes les plus en difficulté en font ainsi partie.

Pour ces populations, le recensement permet de disposer de dénombrements. Ainsi, le recensement de 1999 donnait un nombre de 130 000 personnes vivant en habitation mobile, 51 000 en chambre d'hôtel, et 41 000 en construction provisoire ou habitation de fortune. Par ailleurs, l'enquête spécifique sur les utilisateurs des services d'hébergement et de restauration, réalisée en janvier 2001, dénombrait 86 000 sans-domicile (adultes et enfants) utilisateurs, y compris ceux hébergés dans un hôtel ou un appartement par un service d'hébergement⁸.

Les personnes vivant en communauté sont en général exclues des enquêtes en population générale, compte tenu du nombre de communautés et de leur variété. Elles posent ainsi des problèmes d'échantillonnage et d'interprétation des résultats. Toutefois, elles donnent lieu à un recensement spécifique. La Drees dispose également d'un dispositif d'observation quadriennale des structures pour personnes âgées, handicapées ou en difficultés sociales (enquêtes EHPA et ES).

Proposition 13 : Concernant les personnes vivant en communautés, la question de la mise en place d'un dispositif d'enquête type enquête emploi doit être étudiée. En particulier, l'étude de faisabilité doit permettre de comprendre le sens des concepts d'emploi et de revenu dans ces différentes situations (prisons, communautés religieuses, casernes, maisons de retraite, foyers de travailleurs, centres pour sans domicile, etc).

Les personnes sans domicile font également partie des exclues des enquêtes en population générale. La raison essentielle réside dans la difficulté de repérage de ces populations. La catégorie des sans domicile regroupe des personnes dans plusieurs situations : à un moment donné, elles peuvent être sans abri (dormant dehors ou dans un lieu impropre à l'habitation), ou être hébergées par un service d'aide, dans une chambre d'hôtel, un appartement ou un centre d'hébergement collectif. L'enquête ES fournit des éléments sur les hébergements financés par l'Etat, avec une couverture satisfaisante sur les hébergements collectifs de longue durée, incomplète sur les autres. Le recensement fournit des éléments sur les sans-abri et les hébergements collectifs en urgence ; mais les résultats concernant les centres collectifs de longue durée ne sont pas séparés de ceux concernant d'autres communautés comme les maisons de retraite.

Afin d'appréhender les situations les plus difficiles, certains indicateurs issus de sources administratives peuvent être utilisés. Elles permettent en particulier de disposer du nombre de bénéficiaires de minima sociaux, ASS, RMI, AAH, API ou minimum vieillesse. Les indicateurs de persistance dans le RMI ou en situation de pauvreté permettent de disposer d'information sur la durée des situations, et donc leur caractère durable ou pas. Mais ils ne permettent pas une analyse détaillée des populations concernées. Ces fichiers permettent néanmoins la constitution d'échantillons pour des enquêtes complémentaires, comme par exemple les enquêtes sur les bénéficiaires de minima sociaux.

Il est important de pouvoir régulièrement assurer un dénombrement et une analyse des conditions de vie et de revenu des personnes vivant en logement précaire ou n'ayant pas de domicile. Néanmoins il

⁸ Voir Economie et statistique, Sans domicile, n°391-392, 2006

faut sans doute admettre l'impossibilité d'intégrer ces populations dans des descriptifs généraux de disparité/inégalités de revenu.

Des indicateurs d'alerte sur les évolutions de ces populations peuvent être définis à partir des données des associations, en particulier des rapports d'activité. Ces données ont le mérite d'être disponibles rapidement, même si elles ne couvrent qu'une partie de la population visée. En contrepartie, leur interprétation peut être délicate, car directement liée à l'activité de l'association.

Propositions 14 :

Afin de mieux connaître la population des sans-domicile, et en particulier de mieux appréhender leurs ressources, le groupe considère comme nécessaire le renouvellement, de manière régulière (de l'ordre tous les 10 ans), d'opérations auprès de cette population, du type de celle menée en 2001. La création et surtout la mise à jour régulière d'un répertoire des services, ou tout au moins de ceux d'hébergement, constituerait une première étape pour un tel dispositif : ce répertoire servirait de base de sondage à une telle enquête, il permettrait également un suivi plus régulier des structures concernées, notamment par le biais des enquêtes ES de la Drees. Ce travail devrait être mené avec les administrations compétentes et en collaboration avec les associations concernées.

Concernant les ménages vivant dans des logements précaires, de type caravane, hôtels, ou autres, une meilleure observation s'avère nécessaire, en particulier dans le domaine des revenus. Le recensement de la population permet de disposer d'informations élémentaires. Là encore, une opération particulière pourrait être étudiée. Mais le caractère précaire de ce type de logement, d'une semaine à l'autre la situation pouvant changer, rend ce type d'opération difficile à mener. Une collaboration plus grande avec les associations est en tous les cas nécessaire pour mener une telle étude de faisabilité.

Par ailleurs, une articulation plus grande est à rechercher entre les différents outils permettant d'appréhender ces différentes populations, en particulier celles en hébergement d'urgence, et celles en services d'hébergement « hors urgence ». En particulier, le groupe demande à ce qu'une expertise soit menée en vue de pouvoir isoler à partir des données du recensement les centres collectifs de longue durée des autres communautés.

2. Les inégalités de revenus

La question des revenus et des inégalités monétaires est centrale, en particulier en France. Le revenu joue un rôle privilégié dans les décisions publiques, que ce soit au niveau de la fiscalité, ou des transferts sous conditions de ressources. La dimension monétaire a également une influence très forte sur les autres dimensions des inégalités.

La mesure des inégalités monétaires peut s'appuyer sur différents concepts de revenu. Actuellement on utilise une mesure monétaire du niveau de vie, s'appuyant sur le revenu disponible du ménage. Ce dernier est obtenu en additionnant les revenus d'activité (salaires, traitements, allocations chômage, pensions, retraites, rentes, revenus d'indépendants), les revenus du patrimoine et les prestations sociales (prestations familiales, minima sociaux et allocation logement), puis en soustrayant les impôts directs (impôt sur le revenu, prélèvements sociaux et taxe d'habitation). Le revenu disponible est ensuite ramené au nombre d'unités de consommation pour tenir compte de la taille du ménage, ce qui permet d'obtenir le niveau de vie.

Ce concept donne lieu à un certain nombre de critiques. D'abord, concernant la période d'observation des revenus. Selon certaines théories, en particulier économiques, le concept de niveau de vie devrait s'attacher à la mesure des revenus tout au long de la vie, revenus passés et revenus anticipés dans l'avenir. La théorie se heurte alors à un problème de mesure d'un tel concept. Pour d'autres approches, en particulier celles centrées sur la difficulté à gérer un budget, c'est à l'inverse une période d'observation très courte qui est privilégiée. En pratique, la période annuelle est le plus souvent retenue pour la mesure des revenus perçus. Sous cette hypothèse, la principale critique concerne sans doute la

prise en compte des revenus du patrimoine, partiellement mesurés avec la source fiscale, tout comme le patrimoine plus généralement. Associée à la question du patrimoine, la prise en compte de loyers imputés est souvent justifiée comme un équivalent revenu pour la possession de sa résidence principale. La mise en œuvre de ce concept consiste à rajouter dans le niveau de vie des propriétaires un équivalent loyer, correspondant au loyer qu'ils déboursaient s'ils occupaient le même logement à titre locatif. La monétarisation de la production domestique, et des services publics individualisables, éducation ou santé, relève d'un souhait d'étendre la mesure du revenu pour mieux approcher le concept du « bien être ».

La question des inégalités monétaires, enfin, ne peut être abordée sans faire mention d'une problématique plus large associée à l'évolution temporelle des niveaux de vie. Cette dernière dépend en effet crucialement de l'indice utilisé pour la déflater, et donc de la question de l'indice des prix, largement abordée par ailleurs au sein des assemblées du Cnis.

2.1 La mesure du niveau de vie et les inégalités de revenus

Les phénomènes de pauvreté monétaire et d'exclusion sont suivis par de nombreux acteurs, politiques, médias, associations. Pour cette raison, la question des inégalités se focalise souvent sur le bas de la distribution des niveaux de vie, avec en particulier l'approche de la pauvreté monétaire. Cela ne permet qu'une vision très partielle des inégalités. C'est en fait l'ensemble de la distribution qui doit être pris en considération, la partie haute, mais également la partie moyenne.

2.1.1 Nature des indicateurs

Les indicateurs privilégiés pour la mesure des inégalités doivent donc porter sur l'ensemble de la population. Ainsi pour connaître la distribution, les déciles et les niveaux de vie moyens par décile sont essentiels. Ils pourront, comme les autres indicateurs, être désagrégés selon la catégorie sociale, l'âge, etc. Il sera également intéressant de regarder la composition des différents déciles selon les modalités des variables de désagrégation. Des indicateurs plus globaux, comme le Gini, le rapport inter-décile, ou les D9/D5 et D5/D1, donneront une vision plus synthétique des choses. Tout comme des mesures de concentration de niveau de vie, comme la part des niveaux de vie détenus par les 20%, les 50% ou les 80% les plus modestes.

Ces indicateurs permettront de compléter la panoplie existant par ailleurs. Ainsi, les indicateurs de Laeken sont principalement axés sur la pauvreté monétaire. Les taux et seuils de pauvreté sont sans doute les plus médiatisés. Mais leur analyse est fortement enrichie lorsqu'on s'intéresse à plusieurs seuils, comme par exemple, 40, 50, 60 et 70%. Le choix du seuil permet de définir une population de personnes pauvres. On peut ensuite s'intéresser à leur niveau de vie moyen, ou médian, ce qui renvoie à la notion d'intensité de la pauvreté. La notion de pauvreté ancrée dans le temps permet d'avoir une approche semi-relative de la pauvreté ; elle va s'intéresser à la population vivant sous le seuil de pauvreté calculé une année antérieure.

Dans l'approche des inégalités qui est celle du groupe, il est indispensable de pouvoir mettre à disposition des indicateurs de richesse monétaire, qui seraient les symétriques des indicateurs de pauvreté monétaire existants. Un seuil et taux de richesse pourraient alors être définis au seuil, par exemple, de 5/3 de la médiane, ce qui devrait donner un taux de richesse de l'ordre du taux de pauvreté à 60%. Il est alors ensuite possible de calculer des indicateurs de richesse correspondant aux concepts symétriques définis dans le cadre de la pauvreté.

2.1.2 Les sources statistiques

Plusieurs sources existent en France sur la mesure des revenus et des inégalités monétaires, enquêtes spécifiques, sources administratives ou mélange de ces deux types de source. L'enquête revenus fiscaux, qui relève de cette dernière catégorie, est privilégiée en raison des sous-estimations obtenues par

voie d'enquête dans le domaine des revenus⁹. La taille de son échantillon lui permet par ailleurs une précision supplémentaire par rapport aux enquêtes de taille standard. Elle s'appuie sur les données de l'enquête emploi, les déclarations fiscales, et des imputations de prestations sociales. Pour les comparaisons internationales, une autre source a dû être privilégiée, le dispositif européen SILC (Statistics on Income and Living Conditions). , compte tenu de l'harmonisation menée dans cette source au niveau des concepts et de la méthodologie. Enfin, pour les mesures au niveau local, département, commune ou un niveau plus fin, aucune de ces sources ne permet une mesure des inégalités. Il existe alors deux sources possibles, celle des CAF ou l'exhaustif des déclarations fiscales.

Le dispositif SILC fait l'objet d'un règlement européen qui s'applique à l'ensemble des états membres. Il est ainsi la source de référence pour les comparaisons européennes. Lancé en 2004 en France, il est constitué d'une collecte d'information annuelle sur échantillon panelisé. Il prend la suite du panel européen, achevé en 2001, même si les séries ne peuvent être prolongées d'un panel à l'autre compte tenu de protocoles de collecte très différents. Jusqu'ici le dispositif SILC s'appuie entièrement sur une collecte d'information par enquête auprès des ménages. Elle souffre ainsi des défauts des sources de ce type dans le domaine des revenus, en particulier de sous-estimation systématique. Mais en contrepartie, elle permet de disposer d'informations sur certaines composantes du revenus, mal ou pas du tout appréhendés au travers des déclarations fiscales.

Pour des raisons de comparabilité internationale, il est fondamental de pouvoir mettre à disposition des données associées à SILC de qualité. Par ailleurs, pour des raisons de qualité des données nationales, il est souhaitable que la source SILC soit la plus proche possible de la source de référence pour la France, l'enquête revenus fiscaux, du moins à concepts et champs comparables. Compte tenu des tailles d'échantillon, de l'ordre de 10 000 ménages répondant pour SILC, plus de 30 000 pour l'enquête revenus fiscaux, les statistiques issues de SILC ne pourront pas entrer dans un niveau de désagrégation aussi fin qu'avec l'enquête revenus fiscaux.

Propositions 15 : Afin d'assurer une plus grande cohérence entre sources, le dispositif SILC devrait être refondu en 2008, et s'appuyer sur les données de revenus disponibles dans les déclarations fiscales. Néanmoins les sources ne sauraient être parfaitement homogènes. Le groupe considère qu'il est indispensable que des analyses régulières soient menées afin de quantifier les divergences entre ERF et SILC.

Afin de mieux quantifier les divergences dans le domaine des revenus entre données d'enquête et sources administratives, une étude méthodologique visant à comparer au niveau individuel les données de revenu obtenues par voie d'enquête avec les déclarations fiscales des ménages concernés était programmée en 2006. Sous réserve d'un avis favorable de la Cnil, celle-ci devrait permettre de mieux évaluer les avantages respectifs de la collecte des données par voie d'enquête, ou par voie administrative selon les composantes de revenu. Elle permettrait de quantifier plus précisément les sous-estimations, et les composantes de revenu mal appréhendées par source administrative. Le groupe encourage la mise en œuvre d'une telle étude. Il considère qu'il est indispensable qu'elle puisse être menée régulièrement.

Mais SILC et ERF ne sont pas les seules enquêtes dans lesquelles on trouve des informations sur les revenus. La plupart des enquêtes ménages ont besoin de ces informations, car elles sont indispensables pour analyser les relations entre les disparités de situation relevées dans ces enquêtes et les disparités le long de l'échelle des revenus (Par exemple, les enquêtes Budget de Famille ou Patrimoine). Afin d'assurer une plus grande cohérence de l'ensemble du système d'information sur les revenus, il est indispensable de rapprocher les sources.


Proposition 16 : Le groupe considère que le recours à la source fiscale pour la mesure des revenus dans les enquêtes ménages doit être étendu. Une plus grande homogénéité entre les concepts de revenu et leur mesure dans les différentes enquêtes ménages pourra ainsi être obtenue. Cela prendra la forme de rapprochements individuels de données.

⁹ Voir étude de Madior Fall à préciser

2.1.3 Les inégalités monétaires au niveau local

Une demande très forte émane des institutions locales pour une meilleure connaissance des inégalités, en particulier monétaires, et de la pauvreté monétaire à des niveaux géographiques fins. Une partie des aides sociales sont gérées de manière décentralisée au niveau région, département ou commune. Dans ces conditions, il est indispensable de pouvoir mettre à disposition des institutions concernées des indicateurs, au moins comme instrument de pilotage de leurs politiques.

L'enquête revenus fiscaux ne permet pas de disposer de résultats au niveau infra-national. Elle est en effet basée sur l'échantillon de l'enquête emploi, considérée comme non représentative à un niveau régional, a fortiori à un niveau plus fin. Le dispositif SILC étant basé sur une enquête de taille standard pour les enquêtes ménages de l'Insee, il ne permet pas non plus de disposer d'éléments sur les inégalités de niveau de vie au niveau infra-national.

Il existe néanmoins deux sources sur les revenus déclarés au niveau local, la source CAF et les revenus fiscaux localisés, constituée de l'exhaustif des déclarations fiscales. La première, celle des CAF, permet de disposer des revenus déclarés, en particulier pour les ménages bénéficiant de prestations sous condition de ressources, mais également systématiquement des prestations versées. Toutefois le champ de cette source est limité aux allocataires des CAF et ne couvre que de manière très incomplète la distribution des revenus. Si cette source revêt un intérêt pour la mesure de la pauvreté au niveau local, elle ne peut constituer une source centrale dans la mesure des inégalités au niveau infra-national. Elle ne couvre que très partiellement le haut de la distribution. Néanmoins, elle a l'avantage de permettre une connaissance localisée d'une partie très importante des populations pauvres (couverture de 85% de la population pauvre au sens de l'ERF). Elle présente en particulier l'intérêt de couvrir les populations vivant en communauté. Son champ, même s'il est restreint aux allocataires, s'étend en effet jusqu'aux personnes vivant en communauté ou sans domicile dès lors que ces personnes touchent une prestation, ce qui n'est pas le cas de la source fiscale. La source CAF pourrait ainsi être un outil de suivi des personnes sans domicile bénéficiant d'un minimum social (RMI, API ou AAH), sous réserve d'une expertise.  En effet aucune de ces deux sources, CAF ou revenus fiscaux localisés, ne permet une mesure du niveau de vie au niveau régional, départemental, ou à des niveaux plus fins. Plusieurs pistes sont aujourd'hui possibles dans ce domaine.

La première possibilité consisterait à utiliser la source « revenus fiscaux localisés ». Celle-ci consiste, à partir de l'exhaustif des déclarations fiscales et du fichier de la taxe d'habitation, à reconstituer les revenus déclarés des ménages de manière exhaustive. Les prestations sociales seraient alors imputées à partir des chaînes d'imputation de l'enquête revenus fiscaux, évidemment adaptées, puisqu'on ne disposerait alors que des variables de la déclaration fiscale. Rapide à mettre en œuvre, cette solution nécessite la réalisation de tests afin de s'assurer de la qualité des données obtenues ; sous cette réserve, elle permettrait de disposer de données sur les inégalités monétaires au niveau local.

La dernière possibilité serait basée sur un rapprochement des déclarations fiscales, avec les fichiers de prestations sociales provenant des Caf, Msa, et CNAV. A priori plus précise sous réserve d'une qualité de rapprochement des fichiers suffisante, cette solution présente l'inconvénient d'être longue et lourde à mettre en œuvre si l'on souhaite disposer de données locales sur toute la France. En principe, elle présenterait l'avantage de pouvoir disposer de données réelles (et non imputées) sur les inégalités au niveau local le plus fin, mais elle requiert un travail d'expertise de faisabilité et de pertinence au préalable. Pour mémoire, il existerait une dernière possibilité, en cas de régionalisation de l'enquête emploi en continu (voir avant). L'enquête revenus fiscaux bénéficierait alors du supplément d'échantillon de l'enquête emploi en continu et pourrait publier des résultats régionaux, voire départementaux.

Proposition 17 : Le groupe considère qu'il est urgent et prioritaire que soient diffusées des informations au niveau département et région concernant les niveaux de vie et la pauvreté. Il estime que la priorité doit être la mesure des inégalités monétaires à un niveau géographique fin. A ce titre, des travaux d'expertise et de faisabilité sur les appariements exhaustifs des déclarations fiscales avec les fichiers de prestations Caf/Msa/Cnav doivent être encouragés. En attendant que ces travaux aboutissent, les chaînes d'imputation de l'enquête revenus fiscaux pourront être adaptées aux revenus fiscaux

localisées. Sous réserve d'une qualité suffisante, ils pourraient permettre de mettre à disposition des informations sur les inégalités monétaires à un niveau géographique intermédiaire.

2.2 Etudiants et indépendants : des revenus mal connus

Les revenus de certaines populations sont mal connus. C'est en particulier le cas des sans domicile, des personnes vivant en logement précaire, ou des personnes vivant en collectivités (voir partie 1). D'autres catégories de la population posent des problèmes spécifiques lorsqu'on essaie de mesurer leur niveau de vie. C'est le cas des étudiants et des indépendants.

Dans le cas des étudiants, la difficulté de mesure des transferts réels entre ménages fait qu'il est extrêmement difficile de mesurer leur niveau de vie réel à partir du moment où ils ont leur propre logement, tout en faisant budget commun avec leurs parents pour un certain nombre de dépenses. La mesure des transferts pour ce type de ménage pose, certes, des difficultés au niveau des enquêtes. Mais elle en pose encore plus quand on souhaite les appréhender au travers des déclarations fiscales. Dans ce dernier cas, les transferts sont plus le reflet des règles fiscales en vigueur, que de réels transferts monétaires. Pour cette raison, les étudiants personne de référence de leur ménage ont jusqu'ici été exclus du champ de l'enquête revenus fiscaux. Pour cette population, la collecte de la donnée par voie d'enquête est largement préférable à la source administrative.

Face à cette difficulté, deux autres traitements sont possibles. Le premier consiste à introduire un nouveau concept de ménage ; celui-ci va consister à rattacher l'étudiant au logement de ses parents. Le deuxième va s'attacher à essayer de mesurer précisément les transferts réels par voie d'enquête.

Proposition 18 : Le groupe considère que les étudiants personnes de référence de leur ménage doivent rester exclus du champ de l'enquête revenus fiscaux. Par contre, afin d'évaluer leur niveau de vie, la source par voie d'enquête, SILC en l'occurrence, doit être privilégiée. Une expertise approfondie des transferts mesurés dans SILC et impliquant ce type de ménages devra être menée.

Par ailleurs, selon les résultats de cette expertise, il pourra être envisagé la mise en place d'une enquête spécifique ciblée sur la population des jeunes, visant à évaluer plus précisément les transferts entre ménages, et donc le niveau de vie des étudiants.

Dans l'enquête revenus fiscaux, une autre population mal appréhendée est celle des indépendants. Leur niveau de vie prend en effet en compte le revenu fiscal, et non leur revenu réel. Ainsi les déficits des indépendants sont considérés comme des revenus négatifs dans l'enquête. Dans les statistiques, considérant que disposer d'un revenu déclaré négatif ne peut correspondre au revenu réel sur la période, les observations correspondantes en sont exclues. De la même façon que pour les étudiants, les informations sur les revenus, disponibles dans les déclarations fiscales, correspondent pour les indépendants à l'application de règles fiscales, plus qu'à des revenus réels. La collecte des données par voie d'enquêtes doit alors permettre une approche correspondant plus au sens commun du revenu. Le dispositif SILC collecte par voie d'enquête une variable correspondant au revenu tiré de l'activité d'indépendant au profit des besoins propres du ménage. A compter de 2008, avec la refonte du dispositif SILC, on disposera également du revenu déclaré à l'administration fiscale.

Une autre source, de type administratif donc a priori exhaustive, pourra, à terme de 2008 ou 2009, être sollicitée : celle des déclarations faites par les indépendants ou employeurs aux organismes collecteurs de cotisations de sécurité sociale, CCMSA pour les non-salariés relevant du régime agricole, ACOSS pour les autres. Mais, comme pour l'enquête revenus fiscaux, il s'agit de revenus déclarés pouvant s'éloigner parfois nettement des revenus réels, notamment lorsqu'ils correspondent à des valeurs négatives ou nulles.

Proposition 19 : Une expertise doit être menée sur les revenus d'indépendants disponibles dans SILC, en particulier les revenus déclarés à l'administration fiscale et les revenus tirés de l'activité de

l'indépendant au profit des besoins propres du ménage. Ces expertises devront être suivies et approfondies par la formation compétente du Cnis.

Le groupe souhaite également que le projet d'exploitation des sources ACOSS-CCMSA mené actuellement par l'INSEE aboutisse dans les meilleurs délais et conditions.

2.3 La lacune centrale du dispositif : le patrimoine et les revenus associés

Le patrimoine a deux composantes principales, le patrimoine immobilier, et le patrimoine financier. Le patrimoine peut provenir de l'épargne, et donc des revenus monétaires passés et futurs. Il peut également provenir d'héritages et de donations, source typique d'inégalités. Au même titre que les revenus du patrimoine, le fait de posséder sa résidence principale enrichit le ménage du loyer qu'il n'a pas à payer. La question des loyers imputés relève donc de la problématique du patrimoine.

2.3.1 Le patrimoine

Le patrimoine constitue une source importante d'inégalités en raison de sa concentration. Les enquêtes en population générale ont de ce fait beaucoup de mal à les appréhender. Il serait en effet nécessaire d'enquêter presque exhaustivement les ménages les plus riches si l'on voulait disposer d'indicateurs précis sur le haut de la distribution. Par ailleurs, les ménages ont souvent du mal à évaluer le montant de leur patrimoine. Quant aux sources administratives existantes, l'ISF permettrait de disposer d'informations sur les hauts patrimoines. Mais ces dernières informations sont partielles, car elles ne concernent qu'une petite partie de la population, et ne contiennent pas d'information sur les patrimoines exonérés. La source principale pour mesurer les patrimoines est l'enquête patrimoine, réalisée jusque-là tous les 6 ans. Dans cette source, la sous-estimation des montants de patrimoine détenu, avant recalage, est de l'ordre de 66 % pour les actifs financiers, et de l'ordre de 25 % pour les actifs immobiliers et professionnels par rapport aux données de la Comptabilité Nationale¹⁰.

Même si en tant qu'enquête, la qualité des indicateurs issus de l'enquête Patrimoine restent très imparfaits, ils permettent de disposer d'évaluations de la concentration et des inégalités de patrimoine détenus, qu'ils soient financier ou immobilier. Les taux de propriétaires de leur résidence principale, et les taux de possession d'une résidence secondaire sont de premiers indicateurs d'inégalité relatifs au patrimoine immobilier. Pour le patrimoine financier, les taux de possession des catégories de produits financiers (livrets d'épargne, bancaire, épargne logement, assurance vie, valeurs mobilières), ainsi que les montants détenus, donnent le même type d'information. Pour des indicateurs plus globaux sur la distribution des patrimoine et ses inégalités, on peut utiliser les déciles, montants moyens de patrimoine par décile, rapports inter-déciles ou Gini. Pour les aspects de concentration, on pourra là encore utiliser des indicateurs de proportion de masses de patrimoines détenus par les 20, 50 ou 80% de ménages les moins riches. Mais ceci nécessite une bonne connaissance des patrimoines en haut de la distribution, afin de disposer d'une estimation fiable de la masse totale des patrimoines.

Proposition 20 : L'enquête patrimoine est une source essentielle dans la connaissance des patrimoines. Elle doit être stabilisée à une fréquence de l'ordre de 5 ans. Afin d'améliorer la connaissance des hauts patrimoines, le recours aux données fiscales relatives à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune est nécessaire. Par ailleurs, compte tenu du problème des retraites, le groupe demande à ce que les aspects d'épargne retraite soient abordés de manière détaillée.

Le recalage des données de l'enquête Patrimoine avec celles de l'ISF est en pratique difficile à réaliser compte tenu que les actifs valorisés ne sont pas les mêmes selon les deux sources. Par ailleurs la méthode de valorisation n'est pas la même. Néanmoins, la source ISF peut avoir plusieurs utilisations. D'abord elle peut permettre un tirage d'échantillon de hauts patrimoines, permettant de surpondérer les

¹⁰ Voir document de travail Recalage de l'enquête Patrimoine 2004 à partir des données de la Comptabilité nationale, M. Cordier

riches dans le cadre d'une enquête type patrimoine. La source peut également être utilisée afin de mieux caler le haut de la distribution de cette dernière enquête, dans deux dimensions : d'abord sur la part de la population dont le patrimoine dépasse un certain seuil, mais également sur les montants de patrimoine détenus par les derniers centiles de la population.

Les donations et héritages constituent un facteur important des inégalités. Ce volet peut être étudié au travers de l'enquête patrimoine. Mais les tailles d'échantillon limitent la portée des études. Dans ce domaine également, la source administrative dont dispose la direction Générale des Impôts est d'une grande richesse. Le défaut de cette source concernant les héritages est de ne pas prendre en compte les patrimoines au décès inférieurs à un certain montant, ne donnant pas lieu à déclaration. Mais elle permet en tous les cas une analyse précise des patrimoines supérieurs à ce seuil.

Proposition 21 : Afin de connaître précisément le patrimoine au décès, le groupe considère qu'il est indispensable que la source administrative soit mobilisée de manière régulière, comme elle l'a été dans le passé. Il demande également que les données administratives portant sur les donations soient exploitées et donnent lieu à des études.

2.3.2 Les revenus du patrimoine

Associés aux patrimoines, les revenus du patrimoine restent un type de revenu très inégalitaire. Même s'ils le sont moins que le patrimoine, les revenus de ce type sont concentrés auprès des ménages les plus aisés. Les appréhender par voie d'enquête soulève les mêmes difficultés que pour la mesure du patrimoine. De leur côté, les sources administratives, notamment les déclarations fiscales, contiennent un certain nombre d'informations sur ce type de revenus, mais elles les sous-estiment globalement très largement. D'abord parce que certaines composantes des revenus du patrimoine sont exonérés d'impôts. Mais également parce que certains dispositifs fiscaux ne permettent pas de mesurer le revenu réel de certains patrimoines au travers de ces déclarations. La sous-estimation par rapport aux données de la comptabilité nationale est de l'ordre de 80 % pour les revenus des valeurs mobilières, et de moins de 50 % pour les revenus des patrimoines immobiliers¹¹.

Au regard de l'impôt sur le revenu, les revenus du patrimoine financier sont de trois types. Certains d'entre eux sont soumis à l'impôt sur le revenu. On peut les considérer comme connus au travers des déclarations fiscales de manière aussi fiable que les revenus d'activité. Les revenus soumis à prélèvements libératoires figurent en principe sur la déclaration fiscale. Cette fraction des revenus s'avère largement sous-estimée, avec une couverture de 25 % selon la DGI. Enfin une fraction des revenus du patrimoine est exonérée de fiscalité directe. Il s'agit en particulier des comptes sur livrets.

Il est donc important de pouvoir disposer d'une estimation la plus précise possible de ce type de revenus dans la mesure du niveau de vie, sous peine de minorer les inégalités monétaires réelles. En complément aux informations fiscales disponibles, il est ainsi nécessaire d'estimer les composantes absentes des déclarations. Pour ce faire, l'enquête Patrimoine est la source privilégiée, permettant à partir de rendements moyens et des stocks de patrimoine d'estimer les revenus associés. Néanmoins le dispositif SILC devrait permettre de disposer aussi d'informations sur les masses détenues de certaines composantes du patrimoine. C'est le cas notamment des livrets d'épargne, de l'épargne logement, des valeurs mobilières, ou des produits d'assurance-vie.

Proposition 22 : Le groupe considère qu'il est indispensable que les revenus du patrimoine soient mieux couverts dans la mesure du niveau de vie issue des enquêtes revenus fiscaux. Les travaux d'imputation de revenus du patrimoine¹² devront donc être pérennisés et annualisés. Ils pourront s'appuyer en particulier sur l'enquête Patrimoine ou SILC. Un investissement devra être engagé en vue

¹¹ Voir document de travail Les revenus du patrimoine dans les enquêtes revenus fiscaux, N. Legendre, Insee, n°F0405, juin 2004.

¹² Voir annexe sur imputations des revenus du patrimoine dans l'enquête revenus fiscaux 2003

d'une utilisation au mieux du dispositif SILC, permettant de disposer d'informations annuelles pour certaines composantes du patrimoine. L'expertise de ce projet d'annualisation pourrait être réalisée en 2007, de manière à envisager une mise en production en 2008 sur les revenus 2006.

La recherche d'informations externes dans ce domaine devra par ailleurs être renforcée. Que ce soit au travers de sources micro-économiques, comme le fichier de la taxe foncière de la DGI, ou de sources macroéconomiques, comme les états récapitulatifs des banques détenus par la DGI, ou les informations dont dispose la Banque de France.

Proposition 23 : Une collaboration étroite avec la DGI est indispensable. La DGI dispose en effet de sources importantes dans le domaine des patrimoines, encore peu exploitées à ce jour. La perspective d'un système d'information cohérent sur les patrimoines nécessite une mise en cohérence des différentes données existantes.

Les données de l'ISF ont été évoquées plus haut. La saisie des déclarations fiscales sur les revenus immobiliers (2044) de manière exhaustive permettrait la connaissance au niveau microéconomique des revenus réels des patrimoines immobiliers. La mise en cohérence des informations déclarées par les ménages et les états récapitulatifs fournis par les banques doit permettre de mieux évaluer la qualité des informations sur les revenus du patrimoine présentes dans les déclarations fiscales.

2.3.3 Les loyers imputés

La résidence principale fait partie du patrimoine des ménages, du moins pour ceux qui en sont propriétaires. A ce titre, enrichir les ménages propriétaires du loyer équivalent au logement qu'ils possèdent relève de la connaissance des revenus de l'ensemble du patrimoine des ménages. La prise en compte des loyers imputés viendrait compléter les revenus du patrimoine financier et du patrimoine immobilier de rapport, intégrés dans le concept de niveau de vie standard.

La prise en compte de loyers imputés dans le niveau de vie correspond à un élargissement du concept de revenu. Les loyers imputés ne correspondent en effet pas à des liquidités qui viendraient enrichir le ménage. A ce titre, leur inclusion peut être discutable. D'autant plus qu'elle nécessite un certain nombre d'hypothèses, nécessaires pour valoriser le loyer correspondant. L'individu qui est propriétaire de son logement est néanmoins plus riche chaque mois, par rapport à la personne locataire, du loyer qu'il n'a pas à payer. Il ne faut cependant pas oublier que le fait de devenir propriétaire relève d'un choix, souvent lié au cycle de vie. Mais il n'en reste pas moins qu'à revenu égal un ménage propriétaire de son logement aura un niveau de vie supérieur à celui qui est locataire. Ne pas prendre en compte cette dimension reviendrait ainsi à fausser la mesure des inégalités monétaires.

Proposition 24 : Le groupe demande à ce que la diffusion des principaux indicateurs monétaires puisse systématiquement s'accompagner de variantes. La mise en place de ce type de variantes dès 2007 semble un objectif réaliste. Le concept de niveau de vie prenant en compte les loyers imputés constituera une variante du concept standard.

La valorisation des loyers pose des difficultés méthodologiques importantes et nécessite de faire des hypothèses¹³. En particulier, les propriétaires accédants, c'est à dire les propriétaires ayant encore des charges de remboursement d'emprunt, constituent une catégorie particulière. La question de savoir s'il faut déduire du niveau de vie les charges d'intérêt d'emprunt se pose. Dans un autre registre, les locataires du parc social bénéficient, outre d'aides directes au même titre que ceux du parc privé, des aides indirectes à la pierre au travers des organismes HLM. Ce sont ces aides qui permettent aux offices et sociétés HLM de louer leur parc à des niveaux de loyers inférieurs à ceux habituellement pratiqués sur le marché libre. Faut-il imputer aux locataires HLM cette subvention implicite dont ils bénéficient, mais qui n'est qu'un élément du système redistributif global.

¹³ Voir document de travail Loyers imputés et inégalités de niveau de vie, A. Jacquot, JC Driant, Insee, n° F0407

La mise en œuvre des loyers imputés dans SILC a été demandé par Eurostat à compter de 2007. Leur valorisation prendra en compte les subventions implicites pour le logement social, en octroyant un supplément de revenu aux locataires du secteur social. Elle prendra également en compte les intérêts d'emprunt versés par les propriétaires accédants, en diminuant leur niveau de vie d'autant.

Proposition 25 : Pour la valorisation des loyers imputés, le groupe préconise de s'en tenir à l'imputation de loyers, sans tenir compte des intérêts d'emprunt ou des subventions implicites dont bénéficient les locataires du parc social.

2.4 Les composantes des inégalités monétaires

2.4.1 Les revenus individuels d'activité, principale source d'inégalités

Le niveau de vie est un concept individuel. Il fait pourtant intervenir l'ensemble des ressources du ménage. Les salaires en constituent en général une part importante. Ils constituent à ce titre une dimension essentielle des inégalités sociales, même s'il peut être utile de rappeler que les disparités de salaire ne se traduisent pas directement en inégalités de niveau de vie.

Dans un système centralisé cohérent d'indicateurs sur les inégalités, il sera important d'intégrer des indicateurs d'inégalités salariales : déciles de salaires et salaire moyen par décile, rapports inter-déciles, Gini, concentration, dans la fonction publique ou les entreprises, selon le type d'emploi, l'ancienneté dans l'emploi. Concernant les retraites, on pourra reprendre les mêmes types d'indicateurs, en distinguant selon le caractère complet de la carrière ou pas.

Les analyses menées jusque-là à partir des DADS, source de référence sur les salaires, mettaient en avant le poste de travail. Elles consistaient à croiser la durée de l'emploi avec les salaires associés, de manière à obtenir des taux de salaire horaire. Les derniers travaux publiés sur le thème commencent à développer les analyses par salarié, et non plus par poste de travail.

Proposition 26 : Pour l'étude des inégalités de salaire, le groupe de travail préconise de développer des analyses au niveau des salaires perçus (« revenu salarial »), sans pour autant abandonner les analyses au niveau poste de travail, en croisant taux de salaire, durée du travail et durée d'emploi.

Un champ à élargir

La source des DADS est extrêmement riche. Elle permet de disposer de séries historiques sur les salaires grâce au panel. Malheureusement son champ est actuellement restreint aux salariés du privé, du semi-public et aux deux fonctions publiques, collectivités territoriales et hôpitaux.

Proposition 27 : Le groupe encourage l'enrichissement du panel des DADS par un élargissement de son champ. Cela concerne dans un premier temps la fonction publique d'Etat, avec l'utilisation du fichier de paie des agents de l'Etat. L'extension du champ du panel des DADS à la fonction publique d'Etat devrait permettre, à horizon de 2007 ou 2008, de couvrir l'ensemble du champ des salariés, et ainsi fournir une mesure régulière d'indicateurs sur l'ensemble des salaires perçus.

Dans un second temps, la faisabilité d'une extension de ce panel aux non-salariés devra être étudiée, à partir d'un rapprochement entre la source ACOSS-CCMSA évoquée plus haut et le panel DADS.

Mieux connaître les trajectoires d'emploi

En tant que source principale sur l'emploi salarié, et à terme sur l'emploi, les DADS ne permettent pas de disposer d'information entre deux périodes d'emploi. Les périodes de chômage ne figurent pas dans le fichier, ni non plus les indemnités correspondantes perçues. Ceci constitue une lacune importante dans la connaissance des trajectoires d'emploi, et les inégalités associées.

Proposition 28 : Le groupe se félicite que le rapprochement entre les données du panel des DADS, des données de l'Unedic et celui des demandeurs d'emploi de l'ANPE puisse aboutir d'ici fin 2007. Outre un historique sur 10 ans des périodes de chômage, le fichier de l'ANPE permettra de disposer dans le panel DADS des montants journaliers d'indemnisation perçus par les demandeurs d'emploi. Le groupe

demande à ce que la mise en production régulière de ce recoupement de données reçoive une priorité forte. Afin d'enrichir les données DADS, il est également souhaitable que le projet d'une mise en production régulière d'un rapprochement des fichiers DADS avec l'EDP puisse également être étudiée. Ceci permettra de disposer de descripteurs supplémentaires, à partir des données du recensement et de l'état civil.

L'ensemble des salaires et indemnités de chômage perçus par un salarié sur une période donnée pourra alors être reconstitué à partir des DADS. Au delà la source ne permet pas de reconstituer l'ensemble des revenus d'activité, en particulier ceux nécessitant la prise en compte d'une dimension familiale comme la prime pour l'emploi (voir 2.4.2).

Une approche locale à développer

Dans le domaine des inégalités salariales, la demande locale est là aussi très forte. La source principale sur les salaires, la source DADS, étant une source administrative, elle est exhaustive. En tant que tel, elle permet de disposer d'indicateurs à n'importe quel échelon géographique. Même si cette source a encore été peu exploitée dans cette direction, elle mériterait de l'être plus.

Proposition 29 : La source DADS a été relativement peu utilisée pour des analyses locales de disparités de salaire jusque là. Le groupe préconise une utilisation plus grande de cette source à la fois au travers de l'approche salarié mais également au niveau local.

D'autres sources

La source fiscale permet également de disposer d'informations sur les revenus d'activité. Actuellement privilégiée en raison du champ des DADS, qui ne recouvre que partiellement les salariés, elle ne dispose pas d'informations aussi détaillées sur les durées d'emploi. Il faudra veiller à la cohérence des deux sources, voire en comprendre les divergences le cas échéant. Pour les retraites, la source fiscale permet également de disposer d'informations. Malheureusement elle ne permet pas une analyse fine de l'évolution individuelle des retraites.

L'Echantillon Inter-régime des Retraites développé par la Drees permet de pallier cette lacune. Il permet en particulier d'analyser dans le montant moyen des retraites les effets dus aux entrées-sorties, et donc à l'évolution des droits, et ceux dus aux réévaluations des pensions. Ces éléments sont nécessaires pour mesurer les inégalités actuelles en termes de retraites. L'Echantillon Inter-régime de Cotisants doit également permettre de mesurer des inégalités de retraite, mais cette fois plus d'un point de vue droits acquis et durée d'assurances. Il doit également permettre de projeter les retraites futures, de manière à progresser dans la connaissance des carrières.

2.4.2 Les prestations, les impôts et la redistribution

Les prestations sociales sont une composante importante de la redistribution, les impôts également. A ce titre, des indicateurs sur les inégalités avant et après redistribution sont indispensables. Ils constituent un moyen d'évaluer l'ampleur de la politique sociale. Les indicateurs d'inégalité monétaires peuvent ainsi être calculés sur un concept de niveau de vie avant redistribution.

Pour pouvoir disposer d'indicateurs fiables des niveaux de vie avant redistribution, la source utilisée doit être la plus précise possible au niveau micro-économique. Les prestations sociales dans l'enquête revenus fiscaux sont imputées. Même si celles-ci sont réalisées à partir des barèmes, elles génèrent une perte en précision microéconomique de la source, et ne permettent pas par ailleurs l'étude du non recours. Pouvoir remplacer les prestations imputées par des données administratives devrait permettre un gain important en qualité pour la source ERF - à la fois en évitant les approximations et en permettant de connaître avec précision les bénéficiaires du RMI et de l'API - et également de raccourcir les délais de réalisation en évitant la phase de calcul d'imputation.

Proposition 30 : Les travaux d'expertise pour un recours à des appariements avec des sources administratives afin de remplacer les imputations de prestations sociales par des données existantes auprès des organismes gestionnaires devraient rapidement aboutir. S'ils s'avèrent concluants, une mise en

oeuvre de ce type d'appariements pour l'enquête revenus fiscaux portant sur les revenus 2006 semble un objectif raisonnable.

Une convention générale de coopération entre la CNAF et l'INSEE a été conclue à ce sujet. Les fichiers des CAF, organismes gestionnaires du régime général, ont d'ores et déjà été mobilisés, et l'échantillon national des allocataires des CAF a été spécialement ajusté pour intégrer la population de l'échantillon de l'enquête emploi, dans le cadre d'une première campagne de production test. Des premiers tests sont également menés à partir des données de la MSA, pour le régime agricole. La CNAV a également été sollicitée, dans un troisième temps, afin d'expertiser les données du minimum vieillesse.

Le système social a été largement décentralisé ces dernières années. De plus en plus de prestations sont versées au niveau département par les conseils généraux. Elles sont de deux types, les aides nationales dont l'attribution et la gestion ont été décentralisées, il s'agit des aides légales, du type le RMI. Par ailleurs se développe un système d'aides locales qui découlent de dispositions proprement locales.

Concernant le premier type d'aides, les aides légales, elles sont connues et bénéficient d'un système de remontées d'information relativement développé. Ce dernier est nécessaire. Il peut toujours être amélioré.

La situation du point de vue de l'information est nettement moins claire en ce qui concerne les aides locales relevant de dispositions locales. Il est aujourd'hui difficile d'évaluer précisément leur ampleur, tant les situations sont différentes d'un département à l'autre. Celles-ci peuvent prendre la forme d'aides monétaires, de réductions tarifaires ou d'impôts, d'aides en nature, mais aussi de subventions de fonctionnement limitant le prix d'accès à certains services. Aucun système d'information ne permet à l'heure actuelle de disposer de manière centralisée de cette information.

Proposition 31 : Il est important d'avoir une information sur l'impact de ce type d'aides sur les inégalités. Ceci est particulièrement important du point de vue de l'équité entre territoires. Le groupe demande donc à l'appareil statistique d'entreprendre des études méthodologiques dans ce domaine.

Les prestations sociales ont un rôle redistributif. Les impôts également. Sur ce dernier point, il faut d'abord souligner que la mesure usuelle du revenu ne prend en compte que les impôts directs, prélèvements sociaux, impôt sur le revenu, et taxe d'habitation. Or d'autres impôts existent et participent à la redistribution. Le principal, compte tenu des masses financières en jeu, est la TVA. Même s'il s'agit d'une taxe sur la consommation, elle agit sur le revenu disponible.

Par ailleurs, les prestations et prélèvements, participant directement à la redistribution, ont un impact sur les inégalités monétaires. Une comparaison de la redistribution entre plusieurs pays ne peut l'ignorer. Le prélèvement à la source dans certains pays peut compliquer l'analyse.

Proposition 32 : L'analyse des inégalités avant et après redistribution doit tenir compte des prestations et des impôts. Il sera en tous les cas important de fournir un guide de lecture dans l'utilisation de tels indicateurs. Le groupe recommande la mise en œuvre régulière d'études globales de la redistribution. Celles-ci devront prendre en compte en particulier la TVA, en tant que composante importante du système de taxation.

2.5 Une mise à disposition rapide des indicateurs

La demande portant sur la mise à disposition de données récentes d'indicateurs d'inégalités monétaires est forte. Elle correspond souvent au souhait de pouvoir évaluer l'impact de tel ou tel dispositif, ou la mise en place de telle ou telle politique. La demande porte donc autant sur les indicateurs qui peuvent être issus de la source enquête revenus fiscaux que sur la création d'indicateurs d'alerte sur les inégalités monétaires. Dans le domaine particulier de la pauvreté monétaire, des indicateurs avancés de pauvreté monétaire, permettant d'anticiper les évolutions de la pauvreté monétaire au seuil de 60 ou de 50%, sont attendus, mais également des indicateurs d'alerte, permettant de prévoir plus généralement les évolutions du bas de la distribution des niveaux de vie.

La chaîne de production de l'enquête revenus fiscaux s'appuie sur le fichier des déclarations fiscales. Les délais dans la mise à disposition de celui-ci génèrent des délais incompressibles. Par ailleurs, la mise à jour des chaînes d'imputation est une opération relativement longue. Ceci conduit à une mise à disposition tardive des données associées à l'enquête revenus fiscaux.

Proposition 33 :

Le groupe estime que les délais de mise à disposition de l'enquête revenus fiscaux doivent être raccourcis. Un objectif de mise à disposition en fin de second trimestre de l'année n+2 des données portant sur les revenus de l'année n, et ceci dès les revenus de l'année 2006, semble un objectif raisonnable.

Des investissements seront poursuivis sous l'égide de l'Onpes dans le but de mettre en place des indicateurs avancés de pauvreté monétaire. Ils pourront s'appuyer sur la recherche de modèles économétriques, à partir de variables comme les évolutions de salaires ou de revenu disponible brut des ménages au sens de la comptabilité nationale, ou sur les fichiers des CAF.

Les premiers travaux menés à partir des fichiers CAF montrent la difficulté de pouvoir disposer d'indicateurs avancés de pauvreté¹⁴. Les indicateurs issus des fichiers Caf doivent néanmoins permettre de disposer d'indicateurs d'alerte de l'évolution des populations en difficulté. Ces fichiers devraient en effet permettre, avec le processus d'actualisation des ressources, de disposer des ressources déclarées pour l'année n des allocataires dès la fin de l'année n+1. Ainsi ils permettront de disposer d'indicateurs d'évolution de la population à bas revenus six mois avant les résultats de l'enquête revenus fiscaux. La mise à disposition de tels indicateurs d'alerte est indispensable à l'existence d'un système réactif dans le domaine.

Proposition 34 : Le groupe prend acte des réflexions méthodologiques en cours pour améliorer la connaissance des populations les plus pauvres au moyen des fichiers CAF. Ces améliorations visent pour l'essentiel à harmoniser les seuils de bas revenus utilisés par les CAF avec les seuils de pauvreté. Le groupe recommande que les fichiers d'autres organismes sociaux puissent être utilisés pour améliorer cette connaissance, en particulier les fichiers CNAV et MSA.

2.6 L'évolution des niveaux de vie et des inégalités

Les évolutions temporelles des niveaux de vie utilisent fréquemment l'indice général des prix afin de tenir compte des phénomènes d'inflation d'une année sur l'autre. Or cet indice ne tient pas compte des différences dans les comportements de consommation qui peuvent exister entre catégories sociales, ou selon les déciles de niveau de vie auxquels appartiennent les individus. Utiliser des indices de prix par catégorie sociale ou par décile de niveau de vie permet d'y remédier. Les résultats publiés jusque là ne montrent pas d'évolutions significativement différentes selon que l'on prenne l'indice général des prix et des indices par catégorie sociale ou par décile, sur ces dernières années (voir France portrait Social). Mais cela pourrait évoluer. Il est donc important que soient régulièrement publiés des indices des prix différenciés.

Proposition 35 : L'étude d'indices de prix différenciés par décile de niveau de vie ou par catégorie sociale n'ont pas montré jusqu'ici de divergence importante avec l'indice moyen . Néanmoins le groupe juge indispensable la publication annuelle d'indices de prix différenciés.

2.7 L'élargissement du concept de revenu pour mieux approcher le bien être

Le « bien-être » ne se résume pas à la prise en compte du revenu monétaire. Certains éléments non monétaires y contribuent. Pour cette raison, deux individus ayant des revenus différents n'ont pas nécessairement les mêmes niveaux de vie. Une technique afin de prendre en compte ces éléments dans le

¹⁴ Voir annexe xxx rendant compte de premiers travaux Cnaf/Drees/Insee sur la mise en place d'un indicateur avancé du taux de pauvreté

niveau de vie consiste à les valoriser, en donnant un prix, fictif, à chacune de ces dimensions¹⁵. Un des problèmes associés à cette méthode est qu'il n'existe pas de marché de référence, ce qui justifierait l'attribution d'un prix identique pour tous. Et plus la dimension considérée s'éloigne de variables marchandes, moins la fixation d'un prix sera justifié. Ceci explique que la position du groupe sur le fait de valoriser en équivalent monétaire telle ou telle dimension puisse être différente selon la dimension considérée.

Les loyers imputés relèvent de ce souci d'élargissement du concept de revenu (voir 2.3). Ils correspondent à une dimension logement relativement marchande, au sens où il existe un marché de référence.

On examine ici deux composantes supplémentaires, la production domestique et les services publics individualisables. Ces deux dimensions sont sans conteste moins « marchandes » que les loyers imputés.

2.7.1 La production domestique

La valorisation de la production domestique pose des difficultés. En particulier, la question du taux de salaire fictif à prendre en compte pour la valorisation de la production est difficile à justifier. Par ailleurs, les seules sources statistiques disponibles dans ce domaine sont les enquêtes emploi du temps. Elles permettent de connaître précisément le temps passé par chacun des membres du ménage aux diverses activités ménagères. Des indicateurs d'inégalité peuvent alors être proposés à partir des temps passés : temps moyens, médians, rapports inter-déciles, etc.

Des tentatives de valorisation de la production domestique menées dans le passé ont montré son importance en termes de masse, mais également son imprécision selon les méthodes de valorisation employées : elle variait entre un tiers et deux tiers du PIB.

Proposition 36 : Le groupe souligne l'intérêt de pouvoir disposer régulièrement d'analyses sur les inégalités en termes de production domestique. A ce titre, la mise en œuvre régulière de l'enquête Emploi du temps est primordiale. Mais il semble préférable d'étudier ces inégalités directement au travers des durées consacrées aux différentes tâches domestiques, plutôt qu'en les valorisant en équivalent monétaire de manière à les étudier au travers des niveaux de vie.

2.7.2 Services publics individualisables

Les services publics individualisables pour lesquels la question de la monétarisation peut se poser de manière simple concernent l'éducation et la santé. Du point de vue de l'éducation, tant qu'on est dans le cadre de la scolarité obligatoire, cela n'a pas grand sens. Ceci est d'autant plus vrai que les coûts unitaires de formation sont plus élevés dans les formations professionnelles, alors qu'elles sont souvent considérées comme des filières d'échec scolaire. Pour les formations après la scolarité obligatoire, les coûts de formation sont relativement bien connus pour les universités, en particulier par filière (IUT, BTS, filières générales). Malheureusement on les connaît mal selon les cycles ; or la durée des études est très marquée socialement. On ne connaît pas non plus très bien les coûts de formation des grandes écoles, pour lesquels les coûts d'une école à l'autre peuvent être très différents.

Dans le domaine de la santé, prendre en compte cette dimension dans le niveau vie aboutirait également à des interprétations peu communes. Ainsi, les individus recourant le plus fréquemment au système de soins se verraient ajouter à leur niveau de vie les dépenses associées à ces soins. Les personnes les plus en difficulté rencontrant souvent des problèmes de santé, cela aboutirait à considérablement les enrichir.

Proposition 37 : Pour les services publics individualisables, le groupe préconise une mesure des inégalités directement au travers des indicateurs d'accès à ces services, ou d'indicateurs de dépenses,

¹⁵ Voir annexe, Indices synthétiques de niveau de vie, Marc Fleurbaey, juin 2006

sans agréger cette composante au revenu monétaire élargi. Des analyses de ces mesures dans les domaines de l'éducation et de la santé doivent être régulièrement menées.

3. Inégalités en conditions de vie

Les inégalités monétaires abordées précédemment constituent une première approche qui demande à être complétée, d'une part en élargissant la notion d'inégalité considérée, d'autre part en s'appuyant sur une mesure alternative du bien-être matériel.

3.1 Les différentes formes et mesures de l'inégalité

Les inégalités ne concernent pas les seules ressources financières. Les dernières décennies ont vu se développer une abondante littérature sur la notion même d'inégalité dont le prix Nobel d'économie, Amartya Sen, est un des principaux représentants et qui souligne la nécessité de prendre aussi en compte d'autres dimensions, notamment l'éducation ou la santé. Ainsi, pour Sen, « [...] le bien-être d'une personne peut être considéré en termes de qualité [...] de son existence. Vivre peut être considéré comme un ensemble de « fonctionnements¹⁶ » reliés entre eux et consistant d'être et d'avoir » (Sen, 1992). La palette des "fonctionnements" est large puisqu'elle englobe aussi bien se nourrir correctement, être en bonne santé, se sentir heureux, avoir du respect pour soi-même, participer à la vie collective, etc. Cette approche conduit à ne plus se borner à l'analyse de la seule inégalité monétaire mais à l'étendre à celle des "opportunités et des possibilités de choix les plus essentielles au développement humain" (Pnud, 1997, 4). Ce point de vue favorise des enquêtes qui collectent une information plus large que les seuls revenus, à qu'il s'agisse d'une information quantitative comme les consommations ou plus qualitative : l'état de santé, le niveau d'éducation ou la maîtrise des nouvelles technologies, par exemple.

Une autre limite des indicateurs usuels d'inégalités monétaires tient à ce qu'ils sont calculés essentiellement à partir de mesures du revenu courant. Même si les loyers fictifs sont de plus en plus souvent inclus, on prend mal en compte une part non négligeable des ressources des ménages : patrimoine, autoconsommation, prestations en nature,... Il en résulte une image déformée des inégalités de ressources comme de bien-être matériel.

Devant les limites des approches par le revenu, d'aucuns préconisent d'aborder les inégalités directement à partir de la consommation, approche à laquelle on peut trouver divers avantages conceptuels. La consommation est ainsi source plus directe d'utilité que le revenu ; elle est surtout moins sensible aux aléas conjoncturel que celui-ci grâce au comportement actif sur le marché de l'endettement et de l'épargne d'un consommateur qui cherche à maintenir un profil le plus constant possible de la consommation. Ces atouts seraient doublés d'avantages sur le plan de la mesure, la consommation étant a priori moins tabou que le revenu, donc mieux déclarée. Les inconvénients de cette approche sont d'ignorer le volume de l'épargne mais aussi la difficulté, notamment sur le plan éthique, à tenir compte de l'hétérogénéité des goûts individuels : comment traiter les consommations nocives ou prohibées, comme le tabac, la drogue et l'alcool ?

De fait si les inégalités de consommations sont parfois étudiées en complément aux inégalités de revenu, elles ne leur sont pas substituables. Mais, cette approche a incité, notamment dans l'étude de la pauvreté à développer une forme particulière, l'approche par les conditions de vie désormais couramment mise en œuvre en France et qui constitue une des bases du système statistique d'observation de la pauvreté.

La considération directe des conditions de vie permet en effet de pallier en partie les insuffisances de l'approche monétaire. En pratique elle consiste à collecter, pour chaque ménage enquêté, une information sur ses conditions d'accès aux équipements collectifs, d'équipement personnel en biens durables, de

¹⁶ C'est une traduction littérale du terme « fonctionnings ».

confort de logement, de consommation. Elle fournit, sous la forme d'indicateurs élémentaires dit "indicateurs de privations" (on dispose du bien ou non), une description du niveau de bien-être matériel que connaît le ménage. On peut agréger ces indicateurs en un score qui, certes plus fruste que la mesure monétaire du niveau de vie, a en revanche sur elle l'avantage de la robustesse. Cet indicateur complète utilement la mesure monétaire.

La source principale utilisée jusqu'en 2003 dans ce type d'approche était le dispositif des enquêtes permanentes sur les conditions de vie, qui n'existe plus à ce jour. A compter de 2004, une partie des indicateurs de conditions de vie (essentiellement ceux qui mesurent les privations) a été intégrée dans le dispositif SILC-SRCV. A partir de 2008, c'est un ensemble plus vaste d'indicateurs de conditions de vie qui sera collecté dans SILC, de manière à pouvoir analyser les inégalités au-delà du seul domaine monétaire et à pouvoir calculer des mesures alternatives robustes fondées sur des indicateurs de conditions matérielles de vie.

Par ailleurs, au-delà d'enquêtes généralistes sur la consommation (la quasi-totalité des pays disposent d'une enquête régulière du type « Budget des ménages ») et les conditions de vie, nombre d'autres sources permettent d'analyser telle ou telle dimension particulière. Elles permettront de fournir des indicateurs de disparités/inégalités. Le point sur lequel il convient d'attirer l'attention est la meilleure mise en cohérence que possible de ces diverses sources, ou du moins l'explicitation des principales divergences. Il apparaît souhaitable, de ce point de vue, que soit systématiquement analysé le champ des différentes sources, que figurent dans ces sources, autant que possible, des informations sur les revenus soit par interrogation directe soit par appariement, et qu'enfin les concepts de revenu soient harmonisés.

3.2 Inégalités de conditions de vie et de consommation

Les indicateurs de privations trouvent une application particulièrement intéressante à la mesure de la pauvreté. Les fluctuations du revenu courant affectent notablement la mesure de la pauvreté monétaire. Elles engendrent ainsi de nombreuses entrées et sorties de la pauvreté dont l'interprétation reste assez délicate. L'approche par les conditions de vie est plus robuste face à ce phénomène. L'étude globale de la consommation et de sa structure permet quant à elle une approche des inégalités dans leur ensemble.

Ces méthodes, en décrivant la façon dont vivent les ménages, fournissent un contenu concret à la notion plus abstraite de pauvreté ou de richesse monétaire, et permettent des comparaisons internationales significatives entre pays de niveau de développement très différents¹⁷.

Mais cette méthode soulève un certain nombre de questions. Comment définir en effet la référence sous-jacente à ce type d'analyse ? La consommation des ménages, dans son ensemble ou dans sa structure, reflète en partie des préférences individuelles tandis que l'analyse des privations appelle une définition normative de la pauvreté : quels sont les biens et services jugés indispensables à la vie de tous les jours dans une société donnée ? Dans les travaux empiriques sur ce dernier point le choix est souvent effectué par les experts à partir de leur propre intuition, contrôlée par des considérations de diffusion du bien : être privé d'un bien très répandu paraît plus grave pour l'analyse de la pauvreté que manquer d'un bien rare. Une autre approche consiste à demander au public quels sont les biens qu'il juge nécessaires. C'est l'approche "par le consensus". Elle requiert une enquête à cet effet. Une telle enquête, régulièrement réalisée depuis une vingtaine d'années en Grande-Bretagne pour la mesure de la pauvreté, a été conduite pour la première fois en France en janvier 2006 (enquête "Standards de vie").

Proposition 38 : Le groupe considère que des enquêtes du type « standard de vie » doivent être menées de manière régulière, une fréquence de l'ordre de 10 ans paraissant raisonnable. Ce type d'enquête doit permettre d'apprécier le degré de consensus autour des items dont la privation est considérée comme caractéristique de la pauvreté, en complément d'autres approches et expertises.

¹⁷ De telles comparaisons ne sont pour autant pas sans difficultés. Voir à cet égard la synthèse récente parue dans *Economie et Statistique* « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales »

Le dispositif SILC pourra intégrer à compter de 2008 dans son questionnaire, pour l'étude de la pauvreté en conditions de vie, une liste de privations rénovée, qui sera établie de façon raisonnée à partir de l'enquête Standard de vie ou de dire d'experts.

Jusqu'à présent le choix du nombre de privations dont le cumul dans un ménage donné conduisait à le considérer comme pauvre était fixé arbitrairement de telle sorte que l'indicateur de « pauvreté en conditions de vie » donne une proportion d'individus pauvres semblable à celle du taux de pauvreté monétaire au seuil de 50 %. Cette approche empirique devrait être nettement améliorée, notamment par l'analyse de la distribution de chaque privation et de leur cumul progressif au sein des ménages. Il n'y a en effet aucune raison théorique pour que l'on utilise une telle norme.

Proposition 39 : Le groupe de travail propose que des études plus approfondies soient menées autour de la distribution des différentes privations et de leur cumul. Les analyses faites par domaine de privation devraient être complétées en regard de la distribution des revenus.

À partir de ces enquêtes générales sont usuellement en France définis deux indicateurs de pauvreté : pauvreté en conditions de vie et pauvreté subjective. D'autres approches sont possibles, par exemple celle distinguant une pauvreté en condition de vie et un indice d'exclusion sociale comportant d'une part des données sur les relations sociales des individus et d'autre part des données sur l'interaction entre l'individu et la société : de ce point de vue être ou ne pas être en emploi (avec une description qui ne serait pas binaire) fait sans doute partie de l'exclusion sociale en même temps qu'il s'agit d'un critère de désagrégation important de la pauvreté monétaire (cf. approche des « travailleurs pauvres »).

La question du degré de cumul ou de disjonction des formes d'inégalités relativement aux individus ou aux ménages est une question récurrente. En particulier, la question du recouvrement des différents types de pauvreté, pauvreté monétaire, pauvreté en conditions de vie et pauvreté subjective a été beaucoup étudiée à partir des données du panel européen. A compter de 2008, ce type d'étude pourra être actualisé chaque année à partir des données du dispositif SILC. La question du recouvrement des différentes dimensions a conduit certains pays (cf. l'Irlande), à définir des indicateurs de pauvreté consistante (ou selon certains auteurs de « pauvreté validée ») et à retenir cet indicateur comme critère d'évolution de la pauvreté et pierre de touche des politiques de lutte contre la pauvreté. Cette approche présente sur le plan théorique une réduction de la prise en compte de la multidimensionnalité : d'un côté dans le domaine des indicateurs monétaires on utilise le « ou », en dénombrant les individus privés de telle ou telle privation, de l'autre on utilise le « et » pour la dimension monétaire. Donner au revenu le rôle d'une dimension parmi d'autres et appliquer la règle de cumul conduirait à d'autres mesures de la pauvreté dont la pertinence théorique est aussi grande. Cela reviendrait par exemple à considérer qu'est pauvre tout individu (ménage) qui serait pauvre en conditions de vie ou pauvre monétairement¹⁸.

De manière plus générale, les corrélations entre les différentes formes d'inégalités non monétaires et les revenus peuvent donner lieu à des indicateurs spécifiques. C'est le cas par exemple des niveaux de vie et de l'activité (travailleurs pauvres), ou des niveaux de vie et des conditions de logement. Pour l'heure, l'examen de ces corrélations effectué par simple désagrégation d'un indicateur (pauvreté monétaire par exemple) selon le critère emploi est également loin d'épuiser l'analyse de corrélation. Il serait souhaitable que des travaux d'études soient développés pour permettre de définir des indicateurs mesurant mieux ces corrélations (analyses économétriques déterminant l'influence des différentes caractéristiques des individus ou des ménages) comme ceci a été évoqué dans les considérations générales (partie I).

3.3 Approches thématiques

Trois domaines sont apparus prioritaires au groupe en termes d'inégalité : la question de la formation, initiale mais également continue, la santé, et en particulier l'accès aux soins, et la question du

¹⁸ Quoique cet indicateur continuerait à majorer le taux de pauvreté par rapport à une approche où le revenu ne serait qu'une dimension d'un poids égal aux autres items.

logement. D'autres domaines se sont révélés également importants. On peut citer l'accès aux services financiers, la question des transports, de la culture ou de la justice. Malheureusement le temps imparti aux travaux du groupe a nécessité de se concentrer sur les domaines jugés prioritaires. Et même pour ces derniers, le temps n'aura pas permis aux groupes d'approfondir les questions telles qu'il le souhaitait. Il est donc proposé que les premiers éléments de ce rapport donnent lieu à une expertise et un approfondissement au sein des formations compétentes du Cnis.

Compte-tenu du mandat du groupe, il convient de couvrir chacun de ces domaines au travers d'indicateurs d'inégalités, de « pauvreté » ou de « richesse », mais aussi d'indicateurs de dispersion des situations dans l'ensemble de la population. Les premiers renvoient notamment à la question d'accès aux droits fondamentaux, la seconde est plus générale (et parfois plus difficile à mettre en œuvre).

Pour ces différents domaines, il faut souligner, comme pour les précédents, une demande locale très forte. Le recensement de la population permet de mettre à disposition des indicateurs localisés dans les domaines du logement, de l'emploi, du niveau d'étude ou de la démographie. Mais cela n'est pas suffisant. Beaucoup d'inégalités se jouent en effet au niveau géographique infra-régional, dans le domaine de l'éducation, du logement ou de la santé. En particulier, dans ce dernier domaine, des indicateurs sur les inégalités de santé sont nécessaires dans le cadre des programmes régionaux de santé publique. Les problématiques sont du même ordre dans l'éducation ou le logement.

Proposition 40 : La prise en compte des aspects de territoire à un niveau fin pour ces domaines rend la mise en place d'un système cohérent d'indicateurs difficile car très volumineux. Dans un tel contexte, le groupe préconise plutôt la mise en œuvre d'études régulières, tous les 5-6 ans, de manière à vraiment prendre en compte les questions de quartiers dans la mesure des inégalités.

Domaine du logement

En matière de logement, deux types d'indicateurs sont possibles. Les uns sont relatifs à la qualité des logements (taille, surpeuplement, équipement, confort) pour lesquels deux sources existent : l'enquête logement (à une fréquence de cinq ans environ) et les enquêtes sur les conditions de vie (EPCV puis SILC). Tous ces éléments peuvent être recoupés avec le revenu des ménages (il faut prendre garde à retenir une définition homogène du revenu à celle à retenir au point précédent : inclusion des allocations logements dans le revenu monétaire, traitement de la situation des propriétaires - loyers imputés). Les indicateurs de taux d'effort brut et net, les ressources des ménages dans le parc social sont à mobiliser dès que l'on dispose du revenu du ménage en plus des indicateurs de logement. On peut également rapprocher ces derniers avec des indicateurs de difficultés financières, comme des retards de paiement, etc.

Par ailleurs, il est utile de développer des indicateurs d'accès au logement. L'estimation (voir supra) du nombre de personnes sans domicile ou vivant dans des logements précaires, le nombre de logements vacants sont des premières approches. En particulier, un indicateur de délai d'attente anormal pour l'accès à un logement social constitue un indicateur complémentaire très riche.

Proposition 41 : Dans le domaine du logement, il est important de mettre en place des indicateurs d'exclusion et de difficulté d'accès au logement. La connaissance des populations exclues du logement doit pouvoir être menée à partir des données locales. Le groupe recommande une expertise des fichiers de demande de logement social. Leur analyse doit permettre de renseigner l'indicateur de non accès au logement, ainsi que sur les situations d'hébergement de ces personnes.

Par ailleurs, pour mieux connaître les difficultés de logement, le groupe préconise la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système centralisé permettant de connaître les statistiques localisées sur les contentieux locatifs, assignations, jugements, et interventions des forces de l'ordre. Ces informations existent actuellement mais ne sont disponibles qu'à des échelons locaux. Elles sont essentielles pour disposer d'indicateurs sur l'accès au logement.

Enfin, la mise en place d'un dispositif efficace d'enregistrement des demandes de logements sociaux, via un numéro unique d'enregistrement, devrait permettre de disposer de deux indicateurs essentiels en matière d'accès au logement : le nombre de demandeurs au niveau national, mais surtout, territoire par territoire, le délai moyen d'attente des demandeurs.

En matière de disparités/inégalités dans le domaine du logement, il est nécessaire de définir des indicateurs un peu globaux de confort de logement. On peut par exemple s'intéresser à la part des ménages ne souffrant d'aucune privation dans l'approche des inégalités par les conditions de vie. Par ailleurs le taux d'effort est sans doute un élément important mais qui pose -cf. ci-dessus- la question d'un taux d'effort pour les accédants à la propriété et pour les propriétaires, le taux d'effort constituant un indicateur d'inégalité au sein des ménages locataires.

Domaine de la santé

Dans le domaine de la santé, plusieurs indicateurs devraient être définis sur l'état de santé général ou relatif à des pathologies particulières. L'espérance de vie à la naissance selon les critères définissant les positions socio-économiques des parents et l'espérance de vie à divers âges actifs, notamment à l'âge de la retraite, selon les catégories socioprofessionnelles sont également des indicateurs synthétiques de l'état de santé (au sens large puisqu'ils peuvent être affectés par des facteurs tels que les accidents ou le suicide). Des indicateurs sur la santé périnatale sont également nécessaires, en particulier selon l'origine sociale. La mortalité prématurée, qu'elle soit globale ou par cause de décès, est un marqueur important des inégalités de santé territoriales, car très dépendant des inégalités sociales. L'importance d'indicateurs sur les facteurs de risque à l'état de santé a également été soulignée (alcool, drogue, obésité).

Au niveau des pathologies, peu d'indicateurs sur les pathologies liées aux conditions de vie peuvent être mobilisés, en particulier sur les pathologies liées aux conditions de vie. Or elles interviennent dans les inégalités sociales de santé.

Par ailleurs, des indicateurs relatifs au coût et à l'accessibilité des soins sont également à mobiliser. En matière de coût une part est prise en charge par l'assurance maladie, une part l'est par les assurances complémentaires et enfin une part reste directement à charge du malade ou de sa famille. Il faut aussi prendre en considération l'importance qu'a l'accès à la couverture complémentaire dans la prévention.

Il est ainsi nécessaire de pouvoir distinguer la répartition de la prise en charge des coûts des soins et de la prévention entre la part prise par l'assurance maladie de base, la complémentaire, en distinguant selon qu'il s'agit de complémentaire d'entreprise ou de complémentaire souscrites par les individus et le reste à charge. La distinction de la protection complémentaire entre ses deux composantes est importante notamment au regard du statut et de la durée d'emploi.

La mortalité par causes de décès, l'auto-évaluation de l'état de santé, le taux de renoncement aux soins pour raisons financières, la part des personnes souffrant d'une maladie chronique, et le reste à charge, en particulier pour ceux relevant de la CMU, sont des indicateurs à privilégier.

Proposition 42 : Dans le domaine de la santé, le groupe demande à ce que soit expertisée la mise en place de deux types d'indicateurs, l'un sur les malades selon les pathologies, l'autre sur les aspects financiers de la prise en charge au niveau des remboursements.

Par ailleurs, le groupe préconise la mise en place de manière régulière d'enquêtes détaillées dans le domaine de la santé. Ce sont elles à proprement parler qui vont permettre de mesurer l'état de santé dans son acception la plus large, en tant que résultante d'un état physique, mental et social.

Domaine de l'éducation

Dans le domaine de l'éducation, pouvoir disposer des taux d'encadrement s'avère nécessaire, même si leur interprétation reste délicate. Les autres indicateurs privilégiés sont l'accès aux différentes filières (niveau IV selon général/technologique/professionnel, Bac selon les types, taux d'accès au supérieur), les indicateurs de compétence (compétences de base pour la LOLF, évaluations-bilans, PISA et JAPD), les insertions et les niveaux de sortie.

Les sources privilégiées pour ces indicateurs sont les panels Education nationale pour l'accès aux différentes filières. Pour l'insertion et les niveaux de sortie, l'enquête emploi et les enquêtes du Cereq permettent de disposer d'une information très riche. Les deux sources se complètent utilement.

Proposition 43 : Dans le domaine de l'éducation, les panels de l'Education Nationale constituent une des sources privilégiées. Le groupe considère qu'il est nécessaire de pouvoir disposer rapidement d'une variable CS de qualité dans cette source. Un rapprochement des données des panels de l'Education avec l'enquête famille permettrait de l'améliorer. Le groupe recommande également le rapprochement avec les déclarations fiscales. Cela permettrait de disposer d'informations plus précises sur les questions de revenu, et ainsi de mieux étudier les corrélations entre inégalités monétaires et éducation.

Le groupe par ailleurs prend note des efforts d'harmonisation des identifiants des étudiants selon les différentes filières. Ceci devrait permettre à terme de pouvoir suivre les étudiants sur l'ensemble de leur cursus, et ainsi de disposer de l'ensemble des trajectoires individuelles.

4. Inégalités face au travail et à l'emploi

4.1 Remarques préliminaires

Les inégalités face à l'emploi sont une des sources principales des inégalités de revenu, aux positions sociales et des inégalités face aux risques.

Deux dimensions principales doivent sans doute être distinguées pour nourrir le système d'indicateurs. L'une concerne l'instabilité de l'emploi qui génère une insécurité, ressentie ou effective, des individus. Les termes de sécurité ou de sécurisation des parcours professionnels renvoient au-delà de la fin de la relation d'emploi à la nature de la séquence suivante et à sa durée. Elle concerne donc l'analyse des transitions, des trajectoires, etc.

La seconde concerne la qualité de l'emploi : pénibilité et conditions de travail, fréquence des maladies professionnelles, etc.

Mais à ces deux dimensions principales peuvent être adjointes très certainement la question des discriminations à l'embauche (selon l'origine, le sexe, le handicap, etc.) et probablement la question de la mesure de la déqualification (de la distance entre les capacités des personnes et les besoins du poste de travail). Si pour les discriminations à l'embauche il est difficile d'imaginer un dispositif d'observation statistique, il est pour le second thème possible de produire des mesures assez objectives qui pourraient figurer dans le dispositif de description des inégalités.

Une dernière question concerne la dimension des statuts d'emploi à la fois en ce qui concerne les salariés et les non-salariés.

Pour beaucoup le regroupement des emplois avec, d'un côté les emplois à durée indéterminée et de l'autre les contrats à durée déterminée et les contrats de travail temporaire (intérim) et, éventuellement l'ensemble des contrats aidés, fournirait un indicateur de la précarité de l'emploi. En fait, cette partition n'approche que d'assez loin la question de la précarité des emplois. Au demeurant elle ne traite pas de la question de la précarité de l'emploi des non-salariés.

En matière d'emploi salarié la diversité des contrats est très grande et la partition entre CDI, CDD et intérim est sans doute à affiner. Ainsi le CNE présenté par beaucoup comme plus précaire que le CDD est un CDI ; par ailleurs, la très grande majorité des salariés des services à la personne dont l'employeur est un particulier sont juridiquement en CDI, dans la mesure où lors de leur embauche une durée de contrat n'a pas été définie. Ils sont classés comme tels dans les enquêtes. De même, les CDD sont extrêmement divers et renvoient à des durées effectives d'emploi très variables. La pratique des CDD saisonniers reconductibles conduit dans certaines branches à des situations assez semblables aux contrats d'intermittence (qui sont des CDI) ou à des CDI à temps partiel annualisés.

Pour traiter des statuts juridiques, il faudrait également pouvoir classer les situations de quasi salariat considérées juridiquement comme des emplois non salariés, ou inversement des situations de quasi-indépendant classées comme salarié (portage salarial), etc.

Par ailleurs, les statuts de non-salariés sont de fait très divers entre, par exemple, des officiers ministériels titulaires d'une charge, des professions libérales médicales ou juridiques, des artisans, etc.

Parlant des statuts dans l'emploi, il faut aussi examiner les statuts en situation de non-emploi. Il existe on le sait bien un grand flou en la matière : la possibilité pour un chômeur d'exercer des « activités réduites » conduit-elle à les classer comme chômeurs ou comme salariés (voire comme indépendants), faudrait-il distinguer les demandeurs d'emploi selon qu'ils exercent ou non une activité réduite ?

Proposition 44 : Le groupe de travail considère que la dimension du statut juridique d'emploi doit être utilisé en tant que critère de désagrégation des indicateurs à publier sur les inégalités face à l'emploi et non comme indicateur proprement dit. Il demande également que des études plus approfondies soient menées pour affiner la distinction entre les différents contrats de travail salarié pour permettre des regroupements plus pertinents que les distinctions actuelles. Ceci le conduit à demander que les sources statistiques (enquêtes et sources administratives soient affinées, notamment pour distinguer les CNE au sein des CDI et les contrats saisonniers comme les contrats d'usage au sein des CDD).

4.2 Instabilité et insécurité de l'emploi.

Indicateurs d'instabilité

L'instabilité de l'emploi peut être mesurée à partir de la durée des différents emplois ; celle-ci ne peut, dans l'absolu être mesurée que lorsque la relation d'emploi a cessé. La plupart des indicateurs usuels mesurant, soit au sein des entreprises soit par interrogation des individus (enquête emploi) des anciennetés dans l'emploi sont des mesures biaisées de l'instabilité de l'emploi. Pour les contrats en cours à l'instant de l'interrogation, on minore la durée de ce qu'ils seront en définitive ; surtout pour les contrats qui se sont achevés aucune information n'est disponible. Avec de telles mesures d'ancienneté, on minore, au total l'instabilité de l'emploi que ce soit dans les analyses d'ancienneté moyenne des salariés dans les statistiques d'entreprises ou dans les sources ménages. Une approche sur l'instabilité de l'emploi dans les entreprises souffrent moins de ces biais : elle consiste à mesurer, dans une entreprise la part des heures travaillées effectuées par des salariés étant demeurés moins d'un an dans l'entreprise.

Proposition 45 : Le groupe de travail propose que la mesure de l'instabilité, fondée sur la part des heures travaillées effectuées par des salariés étant demeurés moins d'un an dans l'entreprise, soit renouvelé de manière régulière et désagrégée selon les critères disponibles dans la source DADS.

Un autre indicateur de l'instabilité de l'emploi est le taux de rotation de la main d'œuvre (décomposable entre taux d'entrée et taux de sortie). Celui-ci doit être publié régulièrement dans le cadre du système d'information. Il pourra être désagrégé selon les secteurs, et les tailles d'établissement (à partir de dix salariés, la nature des contrats et les motifs de sortie), mais également selon le sexe ou l'âge.

Indicateurs d'insécurité

Pour approcher la question des transitions et des trajectoires, une première approche consiste à mobiliser les enquêtes emploi pour mesurer respectivement les proportions d'individus qui, étant en emploi à une date t sont en non-emploi (ou de manière plus restrictive au chômage¹⁹) en t+1 et respectivement sont en non-emploi en t et en emploi en t+1.

¹⁹ Les transitions emploi vers chômage seulement minorent l'insécurité de l'emploi ou de la trajectoire, par exemple pour les personnes licenciées qui se retrouvent au chômage mais sont dispensés de recherche d'emploi du fait de leur

Avec les enquêtes emploi annuelles le pas était d'un an mais on pouvait suivre les trajectoires sur trois voire quatre ans. Dans le dispositif des enquêtes emploi en continu le pas peut-être trimestriel mais l'horizon maximal est de six trimestres. Le choix du pas à retenir n'est pas indifférent : un pas court tend à sous-estimer l'instabilité de l'emploi mais, en revanche, permet de mieux capter l'instabilité des emplois saisonniers.

Proposition : Le groupe de travail propose que soient retenus des types d'indicateurs de transition au pas annuel de manière principale et de pas trimestriel de manière secondaire.

L'attention devra cependant être attirée sur le fait que les transitions professionnelles conduisent souvent à un changement de domicile et donc à sortir de l'enquête emploi introduisant un biais dans la mesure des transitions. Ce biais peut être évité avec les panels (ECHP puis SILC) mais sur des échantillons de taille plus réduite.

Au titre des indicateurs d'insécurité de l'emploi ou de prise en compte des trajectoires, il serait important de mobiliser plus systématiquement des données sur la récurrence du chômage : le fait pour un demandeur d'emploi ayant retrouvé un emploi en T de se retrouver au chômage en T + x ou encore sur une période donnée la répartition entre durée en emploi et durée au chômage, ou enfin, sur une période donnée, le nombre d'épisodes de chômage. Toutes ces données sont accessibles avec le fichier historique des demandeurs d'emploi.

Proposition : le groupe de travail demande que des indicateurs de récurrence du chômage (à préciser et à hiérarchiser) soient inclus dans le système d'indicateurs d'inégalités face à l'emploi.

4.3 Indicateurs de qualité de l'emploi

Le thème de la qualité de l'emploi est un thème extrêmement vaste en soit, qui recouvre deux aspects : un volet emploi et un volet travail. Il a été très présent dans le débat européen jusqu'en 2001, jusqu'au sommet de Laeken. Il l'est un peu moins aujourd'hui. Dix thèmes avaient alors été retenus, permettant de structurer l'approche de la qualité de l'emploi : qualité intrinsèque de l'emploi, qualifications, éducation et formation tout au long de la vie et progression de la carrière, égalité entre les hommes et les femmes, santé et sécurité au travail, flexibilité et sécurité, insertion et accès au marché du travail, organisation du travail et équilibre entre vie professionnelle et vie privée, dialogue social et participation des travailleurs, diversité et non-discrimination, performance économique générale et productivité.

Par rapport à ces thèmes, cette partie s'intéresse tout particulièrement à la santé et la sécurité au travail, à l'organisation du travail et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et à l'aspect dialogue social et participation des travailleurs.

Le thème de la santé et la sécurité au travail s'inscrit dans l'objectif d'amélioration de la qualité du travail. La politique Communautaire dans ce domaine comporte trois dimensions, une approche globale du bien-être du travail qui prend en compte l'émergence des nouveaux risques pour améliorer la qualité du travail, la consolidation d'une culture de prévention et la construction de partenariats entre tous les acteurs de santé et de sécurité. Pour évaluer cette dimension, on peut recourir de manière globale à des données de mortalité et d'espérance de vie par catégorie sociale, ou au nombre d'accidents du travail ou au nombre de cas des différentes maladies professionnelles déclarées et reconnues. Mais on peut également recourir à des indicateurs axés sur le risque : indicateurs d'efforts et de risques au travail (bruit, postures pénibles, port de charges lourdes, travail prolongé sur écran), indicateurs de conditions de travail (organisation des horaires, manque de moyens, pression temporelle et charge mentale) ou indicateurs de risques professionnels (risques d'infection, usage de produits toxiques, inhalation de poussières). Deux sources

âge. Les transitions emploi vers non-emploi majorent l'insécurité, par exemple si le fait de quitter l'emploi tient à un départ en retraite.

importantes dans la mesure des facteurs de risque sont les enquêtes Conditions de travail et l'enquête SUMER (Surveillance médicale des risques professionnels).

Sur le thème de l'organisation du travail et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, un certain nombre d'indicateurs ont été définis au niveau européen. Par exemple, les gardes d'enfant, les taux d'emploi selon la composition familiale, la part des personnes souhaitant travailler plus mais ne pouvant le faire pour des problèmes de garde d'enfant, ou les heures supplémentaires effectuées. Des indicateurs sur l'organisation du travail sont également disponibles, en particulier ceux pouvant avoir des conséquences sur la vie privée. Cela peut être le cas des horaires atypiques, ou de la pression temporelle et de la charge mentale.

Enfin le dernier thème est sans doute celui sur lequel on a le moins d'éléments, l'aspect dialogue social et participation des travailleurs. On devrait néanmoins bientôt pouvoir disposer de taux de syndicalisation de manière annuelle.

Proposition 46 : Le groupe considère qu'il est urgent de pouvoir disposer d'indicateurs sur le thème du dialogue social et de la participation des travailleurs. Faute de temps pour approfondir ce thème, il souhaite que le thème soit repris et approfondi au niveau de la formation compétente du Cnis.

5. La dynamique des inégalités

Les inégalités peuvent être observées à un moment donné par rapport aux situations existantes. Ce type d'indicateur ne permet alors pas de prendre en compte les dynamiques individuelles et les trajectoires. Les panels sont par définition les sources de données les plus adaptées à ce type d'analyse. C'est pour cette raison qu'une demande forte existe pour ce type de données. La difficulté réside alors dans le fait qu'il faut du temps entre la mise en place du dispositif et la possibilité de l'exploiter.

Des données d'enquête peuvent également permettre d'étudier des dynamiques d'inégalités, à partir de questions se rapportant au passé. La difficulté dans ce type d'enquêtes est qu'il n'est pas possible de remonter très loin dans le passé en raison des phénomènes d'oubli. Deux enquêtes importantes sur les questions d'emploi et de formations peuvent être mentionnées, les enquêtes Génération du Cereq et les enquêtes Formation et Qualification professionnelle.

La préoccupation pour les panels n'est pas nouvelle. Beaucoup de progrès ont été réalisés ces dernières années, en particulier sous l'impulsion du Cnis. Beaucoup de dispositifs ont été mis en place et permettront d'étudier les dynamiques des inégalités. La jeunesse d'un certain nombre parmi eux nécessitera d'attendre un peu avant de disposer de résultats.

Le panel le plus ancien est sans doute l'Echantillon Démographique Permanent, permettant à partir des données du recensement de suivre un échantillon d'individus tiré sur la date de naissance. La mise en place du recensement en continu devrait conduire à multiplier par quatre la taille d'échantillon. Un certain nombre de projets de panel articulés autour de l'EDP sont envisagés.

Dans les dispositifs mis en place récemment, les plus attendus portent sans doute sur les panels en population générale, le panel européen ayant été abandonné en 2001. Il est remplacé par le dispositif SILC depuis 2004. Un tel panel permettra un suivi transversal des différentes formes d'inégalité. Il s'agit d'un panel court, avec au plus neuf interrogations annuelles successives. Il permettra d'étudier les inégalités et leur évolution dans le temps. Il sera possible d'étudier les évolutions de trajectoires individuelles, comme l'évolution des ressources monétaires, à composition du ménage inchangé, et les inégalités associées. Il permettra le calcul d'indicateurs de persistance dans la pauvreté, monétaire ou en conditions de vie, ou dans la richesse, mais également sur leur intersection. Il peut également permettre de fournir des indicateurs de mobilité, que celle-ci soit salariale, géographique, ou d'emploi. Il permettra de définir des probabilités d'entrées-sorties de pauvreté.

Proposition 47 : Dans le domaine monétaire, le groupe prend acte de la mise en place du dispositif SILC. Il encourage la mise en œuvre d'indicateurs permettant de mieux connaître les évolutions de niveau de vie au niveau individuel. Très peu d'information est actuellement disponible sur le nombre de personnes connaissant une baisse ou une hausse de niveau de vie d'une année à l'autre.

En tant que composante principale des inégalités monétaires, l'existence d'un panel sur les salaires est essentielle. Il s'agit du panel des DADS. Il permet de reconstituer les parcours salariaux des individus sur le champ des salariés du privé, du semi-public et des fonctions publiques hospitalières et collectivités territoriales. Ce panel, plus important en taille que le précédent, doit permettre le calcul d'indicateurs plus précis et à un niveau géographique plus fin sur les mobilités salariales. Il peut permettre de calculer également des probabilités d'entrée-sorties dans le salariat, ou les transitions entre différents types de contrat ou des durées d'emploi privé/public.

L'emploi est au cœur de la question des inégalités salariales. Le groupe attend beaucoup du rapprochement du panel Dads et du fichier historique de l'Anpe et de sa mise en production régulière (voir avant). Des indicateurs de persistance et de récurrence dans le chômage, des probabilités d'entrées-sorties, et des indicateurs de salaire selon la récurrence du chômage passé pourront ainsi être calculées. Ils permettront l'étude des inégalités de trajectoire ou de mobilité salariale, sectorielle.

Un autre aspect fondamental des inégalités, cette fois non monétaires, concerne l'éducation. Dans ce domaine, six panels sont actuellement suivis par l'éducation nationale : deux ont été lancés auprès de collégiens, en 78 et 97, quatre autres auprès de lycéens, en 73, 80, 89 et 95. Ils permettent de suivre les élèves au cours de leur formation, la réussite aux examens et de connaître l'environnement familial des jeunes suivis, dont la catégorie sociale des parents. Ils permettent d'étudier les inégalités de réussite aux examens en fonction des origines sociales, des filières et des établissements suivis, ou de calculer des indicateurs de durée d'étude par niveau en fonction de l'origine sociale.

Proposition 48 : Dans le domaine de l'éducation, le groupe rappelle l'importance de pouvoir disposer d'une information de qualité sur l'origine sociale dans les panels. Il encourage donc le rapprochement avec une enquête permettant de mettre à disposition une variable catégorie sociale de qualité dans le panel.

D'autres dispositifs en panel ont été mis en place récemment. D'abord sur la question des retraites, la Drees assure le suivi de l'Echantillon Inter-régime de Retraites. Ce panel permet de reconstituer le montant des retraites des individus à partir des différentes caisses existantes, et d'étudier leur évolution pour un même individu. La Drees a également mis en place l'Echantillon Inter-régime de Cotisants. Celui-ci permet de disposer d'une photographie des droits à la retraite acquis en France dans l'ensemble des régimes par un échantillon d'actifs de différentes générations. Ce panel est suivi tous les trois ans, ce qui permet d'analyser les droits acquis sur la période, et les inégalités associées, en particulier selon la catégorie sociale et par génération. Enfin la Drees suit l'échantillon inter-régime d'allocataires de minima sociaux qui permet de suivre les trajectoires des bénéficiaires de minima, à la fois en termes de prestations sociales, mais également vis à vis de la demande d'emploi (Assedic), de la situation socio-économique ou familiale. La persistance dans un minima social, ainsi que les probabilités d'entrées-sorties peuvent ainsi être calculés.

Concernant les retraites, le groupe considère que les Echantillons Inter-régimes de cotisants et de retraites sont des outils fondamentaux dans le contexte actuel de connaissance des retraites et des droits en vue de la retraite. Ils permettent d'analyser l'évolution des retraites actuelles au niveau individuel, mais également d'étudier la constitution des droits au cours de la carrière.

Les projets de panel

Les deux projets les plus attendus pour la mesure des inégalités salariales, et d'emploi, sont ceux qui portent sur le panel DADS (voir avant). Il s'agit de l'extension de son champ à la Fonction publique d'état et aux indépendants, également du recoupement avec les données du fichier historique de l'Anpe.

Dans le domaine de la santé, l'échantillon démographique permanent devrait de nouveau être rapproché du fichier des causes de décès de l'Inserm. Cela permettra l'étude des inégalités selon les causes de décès et en fonction de l'origine sociale.

Proposition 49 : Dans le domaine de la santé, le groupe recommande la mise à disposition de données annuelles sur les causes de décès et l'origine sociale. Cela nécessite que des opérations de rapprochement entre l'échantillon démographique permanent et le fichier des causes de décès soient programmées régulièrement.

A plus long terme, d'autres projets sont envisagés. Un certain nombre d'entre eux visent à rapprocher l'échantillon démographique permanent avec des sources administratives. On peut citer les DADS élargis à la fonction publique d'état, le fichier historique des demandeurs d'emploi, les déclarations de revenus, ou les panels d'élèves. Un projet de cohorte d'enfants (ELFE) devrait également voir le jour en 2009. Il permettra de connaître les parcours d'un échantillon d'enfants jusqu'à l'âge adulte.

Les inégalités intergénérationnelles à partir d'enquêtes

Sans constituer des panels, certaines enquêtes permettent d'étudier les inégalités intergénérationnelles. On peut citer en particulier l'enquête FQP, enquête très riche en matière de trajectoire et de changement social. La réalisation à intervalles de temps réguliers de ce type d'enquête constitue une source très riche pour l'analyse des trajectoires d'emploi, et pour la mesure de la transmission intergénérationnelle des inégalités à partir de l'origine sociale des parents. On peut ainsi mesurer les passages de classe sociale d'une génération à l'autre. Le module secondaire associé au dispositif Silc en 2005 permettra également une analyse de la mobilité sociale.

Proposition 50 : Les opérations en panel permettent de disposer d'une information très riche sur les trajectoires. La qualité de ce type d'opération sera d'autant meilleure que l'attrition est réduite. Des moyens adaptés doivent donc être mis en œuvre dans ce sens pour ce type d'opérations.

Dans le domaine des trajectoires, les sources administratives offrent souvent richesse et coût relativement limité. Elles doivent donc être systématiquement explorées. Par ailleurs, sources administratives et enquêtes peuvent parfois se compléter. C'est notamment le cas lorsqu'on souhaite disposer d'informations complémentaires entre différentes périodes d'un fichier administratif.

Enfin les données de panel permettent un suivi sur quelques années, pas sur une génération. Pour mieux connaître la transmission des inégalités intergénérationnelles, il est nécessaire que des questions spécifiques soient régulièrement introduites dans les enquêtes.

6. La construction du système d'information

Si l'organisation administrative du système de production et de diffusion statistique n'est pas directement dans la compétence du CNIS, il apparaît cependant nécessaire au groupe de travail de proposer des orientations permettant de rendre opérationnelles les propositions qu'il formule quant à la satisfaction des besoins d'information sur les inégalités sociales.

En premier lieu, il faut prendre en compte la multi-dimensionnalité des phénomènes à analyser et la confronter à la pluralité des services producteurs d'information pluralité qui est d'ailleurs telle qu'aucun service, pratiquement, ne couvre à lui seul l'intégralité d'un des domaines étudiés.

En second lieu, l'analyse développée précédemment montre qu'une fonction importante du système d'informations sur les inégalités doit-être d'assurer la plus grande cohérence possible des concepts, définitions, champs, etc. afin de ne pas rendre inutilement ardue la compréhension de résultats déjà difficiles à interpréter en eux-mêmes.

En troisième lieu, les travaux du groupe ont montré que les besoins ne pouvaient être satisfaits que dans l'association très étroite de guides méthodologiques et de publications de données.

Ces trois raisons plaident pour la création d'un système d'information intégré en un double sens : intégration de la responsabilité du développement du système et de l'alimentation régulière de son contenu dans une unité de production statistique centrale ; intégration des dispositifs d'information dans un ensemble cohérent de produits de diffusion/mise à disposition.

Certes des progrès certains pourraient être réalisés, dès à présent, si chaque service statistique s'efforçait de produire, dans son propre champ de compétence, davantage d'indicateurs d'inégalités à partir des sources qu'il produit, mais la dispersion des responsabilités d'un côté, la dispersion des supports de l'autre ferait courir de graves risques d'incomplétude et d'incohérence.

Proposition : le groupe de travail estime nécessaire que le système d'informations sur les inégalités soit développé par une unité de production statistique centrale afin d'en assurer au mieux la cohérence.

Les produits

Une **publication annuelle** sur support papier, présentant les indicateurs retenus y compris les principales désagréments pertinentes mis en séries chronologiques. Les commentaires associés étant à finalité essentiellement de guide méthodologique simplifié.

Le groupe de travail ayant été conduit à retenir une cinquantaine d'indicateurs pour couvrir a minima le champ des inégalités sociales, ces indicateurs étant eux-même désagréments, le volume d'une telle publication atteindra au moins 150 pages.

L'information diffusée doit aussi l'être sous une forme telle que les différents utilisateurs puissent la réutiliser aisément. La publication papier doit donc être accompagnée d'une **version électronique** consultable sur le réseau Internet en utilisant au maximum les possibilités de l'hypertexte à l'exemple de, par exemple, « [Social Trends](#) »:

Chaque tableau, graphique, carte apparaissant dans la publication étant associé à un tableau de type excel fournissant les indicateurs chiffrés et comportant également des fonctionnalités cartographiques.

Chaque développement méthodologique, mise en garde, etc. renvoyant également à des documents plus complets.

Un tel dispositif de publication pourrait avoir quatre autres fonctionnalités :

La première répondrait au mieux à la question des dates variables dans l'année de production de chaque indicateur repris dans la publication annuelle : le renvoi en hypertexte comporterait deux volets : le premier comportant les résultats figurant dans la publication et le second les données actualisées.

La seconde serait de fournir une information plus complète que ne peut le faire une édition d'ouvrage par exemple :

Si pour des raisons de volume on a dû sélectionner quelques dates, fournir la série chronologique complète

Développer les résultats selon des désagréments plus fines ou complémentaires.

La troisième serait de fournir l'accès en ligne aux études traitants des différents aspects des inégalités.

La quatrième serait de fournir une entrée raisonnée dans le système d'information complet (indicateurs complémentaires, variantes, etc.).

Il n'est pas du ressort du groupe de travail de définir au-delà la structuration de la base de données. Il tient cependant à souligner son désir d'un système dédié spécifique.

Les données localisables

Si le système d'information doit comporter les indicateurs calculables aux différents niveaux géographiques (région et lorsque c'est possible département) l'analyse des besoins de localisation plus fine, notamment en utilisant des sources administratives, conduit à ce que les indicateurs ne peuvent être tous prédéterminés. Ils devront le plus souvent faire l'objet de travaux à la demande. L'unité centrale de gestion devra en conséquence être **un** des points d'entrée de ces demandes et devra pouvoir réaliser ou faire réaliser ces travaux. Les antennes locales des services statistiques devront également être des points d'entrée pour les travaux à la demande, comme c'est déjà le cas.

L'accès aux données individuelles.

L'accès aux données individuelles d'enquêtes ou issues de fichiers administratifs est nécessaire à divers groupes d'utilisateurs : services statistiques ou d'études et centres de recherche.

Proposition 51 : Le groupe de travail souhaite que l'accès aux données individuelles d'enquête ou issues de fichiers administratifs soit développé de manière générale. En particulier, il doit être largement facilité pour les chercheurs. Certaines études nécessitent en effet de travailler directement sur les données, c'est en particulier le cas de l'analyse des effets propres de l'espace.

Proposition 52 : Le groupe de travail demande la mise en place d'une publication centrale annuelle sur les inégalités, telle que définit ci-dessus. Il souhaite qu'une première version soit établie dès 2007 en s'appuyant sur l'ensemble des éléments pouvant être mobilisés à cette date. Cette première publication serait améliorée en fonction d'un examen par les formations compétentes du CNIS.

Annexe :

Systeme d'information

Liste restreinte d'indicateurs

Il a été retenu le principe d'une liste restreinte d'indicateurs pour l'étude des inégalités. Le tableau proposé ci-dessous en constitue une proposition. Un premier tableau est composé d'indicateurs d'inégalité à proprement parler. Il est complété par les 11 indicateurs déjà retenus par l'Onpes sur la pauvreté et l'exclusion. Enfin, les indicateurs de Laeken sont rappelés.

Le tableau donne dans une première colonne les variables retenues pour l'étude des inégalités. La seconde colonne précise la désagrégation privilégiée pour cette variable. Il peut s'agir de la distribution (déciles), ou d'une des variables de désagrégation centrales donnée dans le rapport. A partir de ce vecteur ou de ce tableau est alors spécifié l'indicateur privilégié correspondant à une valeur pour une année donnée. La proposition de liste restreinte d'indicateurs apparaît donc dans la colonne « Indicateur privilégié ». Enfin est indiqué la source à partir de laquelle est calculé l'indicateur, ainsi que la périodicité de celle-ci.

<i>Variable retenue pour les inégalités</i>	<i>Désagrégation privilégiée</i>	<i>Indicateur privilégié</i>	<i>Source et disponibilité</i>
<u>Revenus</u>			
Part des niveaux de vie détenus par les x % les plus riches	Selon valeurs de x	Prendre x=20, 50 et 80%	ERF (SILC pour comparaisons internationales), annuel
Niveaux de vie	Distribution, type de ménage croisé avec situation emploi, régions	Rapport inter-décile D9/D1	ERF (SILC pour comparaisons internationales), annuel
		Ratio niveau de vie médian famille monoparentale avec enfant(s) sur niveau de vie médian couple sans enfant	
		Ratio niveau de vie médian région la plus riche sur niveau de vie médian région la plus pauvre	
Revenus par unité de consommation avant redistribution (concept France, Portrait social)	Distribution	Rapport inter-décile D9/D1	ERF (SILC pour comparaisons internationales), annuel
Retraites	Distribution	Choix à finaliser	

<u>Patrimoine</u>			
Part du patrimoine détenu par les x% les plus riches	Selon valeurs de x	Prendre x=10 et 50%	Enquête Patrimoine, tous les 5-6 ans
Patrimoine moyen	Distribution	Rapport patrimoine moyen du décile supérieur / patrimoine moyen du décile inférieur	Enquête Patrimoine, tous les 5-6 ans
<u>Salaires</u>			
Salaires annuels perçus (ensemble des salariés)	Distribution	Rapport inter-décile D9/D1	DADS, annuel
Salaires annuels perçus des salariés à temps complet sur l'année sur le champ des 25-55 ans	Sexe, CS	Rapport inter-décile D9/D1	DADS, annuel
		Gender Pay Gap : rapport du salaire horaire médian des hommes / salaire horaire médian des femmes à temps complet	
		Ratio salaire médian des cadres sur salaire médian des ouvriers non qualifiés	
Salaires annuels perçus + allocations chômage	Distribution	Rapport inter-décile D9/D1	ERF, annuel
<u>Emploi</u>			
Transition emploi-chômage entre T et T+1 an	CS	Probabilité de passer au chômage en étant en emploi	DADS+fichier historique Anpe, 2007
		Probabilité de passer en emploi en étant au chômage	
Chômage	CS	Ratio taux de chômage cadres / taux de chômage ouvriers non qualifiés	Enquête Emploi en continu, annuel
		Part des chômeurs de longue durée	
Récurrence du chômage	CS	Nombre de mois de chômage sur les 5 dernières années	Fichier historique Anpe
Sous emploi	CS	Taux de sous emploi ²⁰	Enquête emploi en continu, annuel

20 Le sous-emploi comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles (qu'elles recherchent effectivement un travail supplémentaire ou non) ;

Conditions de travail		Choix à finaliser	
Education			
Compétences de base	CS	Ratio note moyenne CS la plus élevée / note moyenne CS la plus basse	Evaluation-bilans en 6ème
Niveaux de sortie selon nomenclature CIT	Sexe	Ratio parmi les 25-35 ans du nombre de CIT entre 4 et 6 (plus hauts diplômés) / nombre de CIT à 0 et 1	Enquête emploi en continu
Formation continue	Age	Rapport du nombre de jours moyens de formation continue correspondant à la classe d'âge la plus élevée / la classe d'âge la plus faible	
Logement			
Taux d'effort net des aides ²¹	Décile de revenu	Ratio taux d'effort premier décile / dernier décile	Enquête logement, tous les 4 ans
Sur/sous peuplement ²²	Décile de revenu	Taux de sur/sous peuplement	Enquête logement, tous les 4 ans
Confort du logement	Distribution	Score de pauvreté en condition de vie : part des ménages à 0	SILC, annuel
		Rapport du nombre de	

- elles travaillent à temps complet mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps.

²¹ Le taux d'effort est égal au rapport entre la dépense en logement d'un ménage et son revenu. Le taux d'effort est dit "net" si l'aide au logement perçue par le ménage est défalquée de la dépense de logement.

²² Est considéré comme surpeuplé, un logement qui compte moins de pièces qu'une norme établie de façon suivante : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans et plus, et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont du même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon une pièce par enfant. Au sens de cette norme, un couple doit disposer de deux pièces, tout comme les ménages d'une personne. En conséquence tous les logements d'une pièce sont considérés comme surpeuplés, quel que soit leur nombre d'occupants. La norme précédente est en cours de révision.

Sans domicile ²³ : taux de sans abri : rapport entre nombre de nuits passées dehors ou dans un lieu impropre à l'habitation sur une période donnée rapportée à l'ensemble des nuits pour l'ensemble de la population sur la même période		Nombre de sans abri (rue et centres d'urgence)	Recensement en continu, tous les 5 ans dans 2 ans
<u>Santé</u>			
Espérance de vie à 60 ans	CS	Ratio espérance de vie selon CS la plus longue / espérance de vie selon CS la plus courte	EDP + causes de mortalité Inserm, périodicité inconnue
Mortalité prématurée (à définir)	CS	Ratio mortalité prématurée CS la plus forte / mortalité prématurée CS la plus faible	EDP + causes de mortalité Inserm, périodicité inconnue
<u>Autres</u>			
Consommation	CS	Choix à finaliser	Budget des Familles, tous les 5-6 ans
Transport : accidents de trajets	Région	Disparité des accidents de trajets selon les régions pour 1000 salariés	CNAMTS, annuel
Culture	CS	Ratio part de la population ayant lu un livre dans les 12 derniers mois chez les cadres / chez les ouvriers	EPCV, SILC
Justice	Nationalité	Disparité nombre de condamnés pour une peine supérieures à 5 ans	Ministère de la Justice, annuel
Handicap	Milieu social d'origine	Ratio de la fréquence des déficiences chez les ouvriers /	HID, 1998- 2001, puis tous

²³ Les sans domicile regroupent les personnes ayant passé la nuit précédente dans un lieu impropre à l'habitation ou hébergé par un service d'hébergement (centre collectif, chambres d'hôtels ou appartements payés par une association ou un organisme public).

		fréquence des déficiences chez les cadres ²⁴	les 7-8 ans ?
<u>Indicateurs de pauvreté/exclusion de l'ONPES</u>			
Pauvreté monétaire		Taux de pauvreté à 60%, dont part des individus vivant sous le seuil de 50%	ERF
		Intensité de la pauvreté à 60%	ERF
		Taux de pauvreté de la population en emploi	SILC
Pauvreté en condition de vie		Taux de difficulté de conditions de vie	SILC
Minima sociaux		Evolution du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif	Fichier CAF
		Persistance dans le Rmi	Fichier CAF
Santé		Taux de renoncement aux soins pour raisons financières	SILC
Education		Taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études	
Emploi		Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés	
Logement		Part des demandes de logement social non satisfaites après un an	
Niveau de vie		Rapport inter-décile de niveau de vie	ERF

Les indicateurs de Laeken :

Indicateurs primaires :

1. Taux de bas revenus après transferts (pourcentage d'individus dont les revenus après transferts sont inférieurs à 60 % du revenu médian)
2. Distribution du revenu (approchée par le ratio des quintiles de revenu)
3. Persistance des bas revenus
4. Ecart médian des bas revenus
5. Cohésion régionale

²⁴ Les **déficiences** sont les pertes (amputations, scléroses...) ou dysfonctionnements des diverses parties du corps ou du cerveau. Elles résultent en général d'une maladie (au sens large précédent). Une notion voisine plus couramment utilisée est celle d'invalidité.

6. Taux de chômage de longue durée
7. Personnes vivant dans des ménages sans emploi
8. Jeunes quittant prématurément l'école et ne poursuivant pas leurs études ou une formation quelconque
9. Espérance de vie à la naissance
10. Autoévaluation de l'état de santé

Indicateurs secondaires :

1. Dispersion de part et d'autre du seuil à 60% du revenu médian
2. Taux de bas revenus fixé à un moment t
3. Taux de bas revenus avant transferts
4. « Concentration » du revenu (coefficient de Gini)
5. Persistance des bas revenus (en dessous de 50% du revenu médian)
6. Part du chômage de longue durée
7. Taux de chômage de très longue durée
8. Personnes ayant un faible niveau d'études